

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 13 décembre 2018, à 19h45

Présidence	M.	Manuel HURNI, Président
Vice-Présidence	Mme	Stéphanie CHOFFLON, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 41 membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM.	Milan ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Simon CODOUREY - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY (arrivée en cours de séance) - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - François HELFER - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN -Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY - Christelle MASUR LUU - Alice MECHKOUR - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Angela PITTET - Thierry ROPRAZ - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Floriane VALLELIAN - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR – Vesna WICHT, Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général	
	Mmes/MM.	Milica ANDRIC - Alain BOSSON - Eric BUCHMANN - Corine HELFER - Olivier MARILLER - Jean-Yves PYTHON - Nicolas SALAMIN - Christine VALLELIAN, Conseillers généraux
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres	
	M.	Dominique BUTTY, Syndic
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
	MM.	Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE – Marc MENOUD - Christian PERRIER – Thierry SCHMID, Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
	M.	Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

*« Madame la Vice-Présidente du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

« Bonsoir !

Ce soir, le budget 2019, des demandes de crédits, des modifications de règlements sont au menu de notre séance.

Tout d'abord je souhaite, au nom du Conseil général, la bienvenue à Adèle et félicite ses parents Nicole et Luc BARDET.

Je souhaite également la bienvenue à Mme Vesna WICHT qui remplace M. Sébastien RODI. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. Je lui demande de bien vouloir se lever, et vous prie de l'applaudir.

« Applaudissements ».

Suite à la demande de Mme Nicole BARDET souhaitant prendre avec elle sa fille lors de la séance de ce soir, le Bureau du Conseil général a décidé, après discussion, de lui répondre favorablement, à condition toutefois qu'elle se fasse remplacer au Bureau, et ce pour éviter une perturbation de la séance au cas où elle devrait sortir de la salle».

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
 - Mme Milica ANDRIC.
 - M. Alain BOSSON.
 - M. Eric BUCHMANN.
 - Mme Corine HELFER.
 - M. Olivier MARILLER.
 - M. Jean-Yves PYTHON.
 - M. Nicolas SALAMIN.
 - Mme Christine VALLELIAN.

- Est annoncée avec un certain retard
 - Mme Roxane ECOFFEY.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **41** Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages, les budgets 2019 ainsi que tous les documents relatifs aux objets présentés ont été adressés à chaque Conseiller général et chaque Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

M. le Président prie les différents intervenants de bien vouloir fournir à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il les prie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, afin de faciliter la compréhension des interventions. Enfin, il rappelle que cette séance est enregistrée.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018.
2. Budgets 2019
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements.
 - 2.2 Demandes de crédits de :
 - 2.2.1 CHF 2'500'000.00 pour la réalisation du parking du Bicubic.
 - 2.2.2 CHF 800'000.00 pour la mise en séparatif de la route de la Parqueterie.
 - 2.2.3 CHF 450'000.00 pour le réaménagement de la Rue des Comtes, la modification de l'éclairage et l'installation d'un abribus de l'Avenue de la Gare, ainsi que la requalification de la zone triangulaire devant le bâtiment de l'Avenue Gérard-Clerc 15.
 - 2.2.4 CHF 430'000.00 pour l'assainissement des routes communales.

- 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019.
3. Règlement du Personnel communal – Modification de l’art. 27 « Encouragements à la retraite ».
4. Modifications du règlement sur le droit de cité communal.
5. Election d’un membre à la Commission d’aménagement.
6. Divers.

Cet ordre du jour modifié ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote.

VOTE / DECISION

C’EST A L’UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE CET ORDRE DU JOUR MODIFIE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2018

▪ **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général**

« Suite à la présentation des réflexions du Conseil communal sur le nouveau bâtiment scolaire par le responsable du dicastère, que je profite de remercier, il a été mentionné que nous recevions le dossier complet pour l’étudier à tête reposée, ce qui est également relaté dans le procès-verbal en page 13. En suivant les bons conseils de M. Demierre, « yaka demander », où se trouve ce document ? L’annexe du présent procès-verbal comprend bien la présentation PowerPoint, mais aucun dossier complet !

Nous, Conseillers généraux ainsi que le public présent, avons pu profiter des commentaires du Conseiller communal. Pour un citoyen qui porte un peu d’intérêt à la politique romontoise ou au sujet de l’école primaire, ce document annexé ne reflète pas la rigueur attendue pour un tel projet.

Le lecteur appréciera probablement le point de vue de la terrasse de la Couronne ainsi qu’une belle image de salades à côté d’une photo de la place de l’école primaire durant une foire ; sans légende, ces représentations laissent libre court à toute imagination. Une introduction sur les raisons d’une construction d’une nouvelle école et de l’abandon de ZELDA n’aurait pas été de trop, tout comme un sommaire et des numéros de pages. Je laisse le soin à chacun de juger de l’objectivité des avantages et désavantages énumérés pour les différentes variantes. Si le Conseil communal privilégie la solution partielle En Bouley ou l’option totale En Bouley, il ne fait à nulle part mention d’une décision d’abandonner la Condémine, ce qui aurait pourtant clarifié la donne.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 40 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2018.

M. le Président remercie toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2. BUDGETS 2019

M. le Président propose la procédure suivante pour l'examen des budgets 2019 :

2.1 Présentation générale du budget des investissements et de fonctionnement 2019 par **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIES.

2.1.1 Rapport et préavis de la Commission financière.

2.1.2 Prises de parole au nom des Groupes politiques.

2.1.3 Examen de détail des divers chapitres des budgets et votes éventuels sur les amendements ou objets contestés.

2.2 Demandes de crédits de

2.2.1 CHF 2'500'000.00 pour la réalisation du nouveau parking du Bicubic.

2.2.2 CHF 800'000.00 pour la mise en séparatif de la Route de la Parqueterie.

2.2.3 CHF 450'000.00 pour le réaménagement de la Rue des Comtes, la modification de l'éclairage et l'installation d'un abribus de l'Avenue de la Gare, ainsi que la requalification de la zone triangulaire devant le bâtiment de l'Avenue Gérard-Clerc 15.

2.2.4 CHF 430'000.00 pour l'assainissement des routes communales.

2.3 Vote final des budgets 2019, en deux temps :

2.3.1 Le budget des investissements.

2.3.2 Le budget de fonctionnement.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROCEDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES BUDGETS 2019.

2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTÈRE FINANCES/ECONOMIES

cf annexe **no 1** : présentation PowerPoint

« Le résultat du budget 2019 peut être qualifié d'équilibré puisqu'il présente un déficit de CHF 142'521.00, soit le 0.57 % du total des charges.

Par rapport à l'exercice précédent, qui présentait un budget bénéficiaire de CHF 341'886.00, la situation financière s'est dégradée en grande partie pour les raisons suivantes :

- Si pour 2018, notre participation à la clé de répartition des charges liées de district avait baissé de 21,471 à 18.524 % par rapport à 2017, la nouvelle répartition pour notre budget 2019 est fixée à 22.425 %, provoquant ainsi une augmentation de CHF 737'140.00 à charge pour notre commune.

Nous nous retrouvons avec une clé que nous avons 10 ans plus tôt entre 2008-2009.

- Les charges liées de district, à répartir entre les communes, prennent l'ascenseur pour 2019 et passent de CHF 18'065'709.00 à CHF 18'896'198.00.
- En ajoutant l'augmentation des charges 2019 de district, les coûts à charge de la Commune de Romont augmentent de CHF 915'000.00.
- Parallèlement, les charges cantonales, quant à elles, augmentent de CHF 75'607.00.

Partant de ce postulat, vous aurez compris, Mesdames et Messieurs, que la première lecture de l'examen de notre budget 2019 par le Conseil communal n'a pas été une partie gagnée d'avance. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, mais pas du tout.

Cette situation fluctuante de la clé de répartition des charges du district est provoquée par les rendements fiscaux des communes, qui sont pris pour le 60 % et le solde de 40 % étant la population connue au 31 décembre de l'année qui précède l'établissement du budget.

En 2019, le total des recettes fiscales des Communes du district subira une diminution drastique de par l'annonce de la Commune de Siviriez d'une diminution de près de 50 % de ses rentrées fiscales, ceci dû au départ de son plus important contribuable.

Pour 2020, on nous annonce des charges supplémentaires nouvelles, avec la mise en activité du nouveau complexe de la piscine du COG (pour 1 mois dans les budgets 2019).

Le Conseil communal table sur de nouvelles rentrées fiscales avec l'arrivée attendue de nouveaux habitants qui viendront occuper les bâtiments du Pré des Comtes, tout en étant conscient que l'augmentation des habitants engendrera une augmentation des charges liées communales et cantonales.

Mesdames et Messieurs, en préambule je souhaitais vous présenter cette situation prévisible et, au risque de me répéter, vous rendre attentifs au fait que nous disposons encore de finances saines mais attention à toutes vellétés qui prôneraient une utilisation du bénéfice projeté de 2018 pour le financement de nouvelles dépenses récurrentes et qui augmenteraient les charges futures.

Budget des investissements

Le budget des investissements 2019 prévoit des nouvelles dépenses à voter pour un montant de CHF 37'745'000.00 alors que les recettes sont estimées à CHF 508'000.00. Ces nouvelles dépenses sont toutes liées à des projets de première nécessité, en particulier la construction d'un nouveau bâtiment scolaire et appartiennent aux objectifs que s'est fixés le Conseil communal dans sa planification financière.

Le montant de CHF 7'700'000.00 permettra de financer les travaux et projets en cours que le Conseil général a déjà votés.

Le déficit du compte des investissements se chiffre à CHF 44'937'000.00, qu'il faudra bien entendu financer par des emprunts.

Budget de fonctionnement**Les dépenses**

Les charges par nature pour le fonctionnement communal diminuent de 0.37 % à CHF 11'940'456.00.

Les charges liées du canton augmentent de 1.36 % à CHF 6'002'716.00.

Les charges du district augmentent de 18.94 % à CHF 5'741'130.00.

Le total des charges par nature évolue par une augmentation de 3.81 % à CHF 24'151'202.00.

Les recettes

Les recettes des impôts stagnent de - 0.12 % à CHF 16'054'000.00.

Le revenu du patrimoine augmente de 3.94 % à CHF 891'632.00.

Les contributions, émoluments et taxes restent quasi inchangés, 0.06 %, soit CHF 5'069'043.00.

Les contributions cantonales provenant du calcul des péréquations des ressources et des besoins seront meilleures de CHF 37'601.00, soit une augmentation de 3.45 %.

Les objectifs du Conseil communal sont :

- De financer la charge des investissements futurs.
- D'être attentif aux nouveaux éléments récurrents susceptibles d'augmenter les charges.

En conclusion, je remercie mes collègues du Conseil communal, les Chefs de service et le Personnel de l'Administration communale pour leur collaboration à l'établissement de ces budgets, et j'associe également à mes remerciements le Chef du Service des finances communales, M. Gabriel GILLIERON, pour sa précieuse collaboration.

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous invite à accepter les budgets 2019 tels qu'ils vous sont présentés, soit :

- **Le budget de fonctionnement avec un déficit de CHF 142'521.00**
- **Le budget des investissements avec un déficit de CHF 44'937'000.00.**

M. le Président remercie M. CORNU pour sa présentation.

M. le Président signale l'arrivée en séance de Mme Roxane ECOFFEY, ce qui porte le nombre de personnes présentes à 42.

2.1.1 RAPPORT ET PRÉAVIS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

▪ Présentation par Mme Murielle JAQUIER, Vice-Présidente de la Commission financière

« La Commission financière a examiné avec attention le budget 2019 lors de ses deux séances de novembre 2018. Suite à notre première séance, nous avons formulé nos questions en relation avec les budgets d'investissements et de fonctionnement et les crédits en cours. Toutes nos questions ont reçu une réponse du Conseil communal lors de notre deuxième séance en sa présence. Nous le remercions pour la qualité et la précision de leur contenu.

Le budget de fonctionnement est à notre grande satisfaction équilibré, puisque le déficit annoncé de CHF 142'521.00 représente 0.57 % des charges de fonctionnement. Toutefois, il est à considérer d'une part prudemment en raison de la clé de répartition glânoise, et d'autre part, différentes charges futures vont augmenter, telles que les charges financières du district et du nouveau bâtiment scolaire, celles liées au chauffage à distance, ou encore les augmentations d'honoraires, tant à l'interne qu'à l'externe. Ces charges, en constante augmentation, devront être soit maîtrisées, soit compensées par des recettes afin de repousser au maximum une augmentation des taux d'impôts. En ce qui concerne les recettes fiscales, elles suivent les recommandations d'évolution du Service cantonal des contributions avec une prudence modélisée et modérée, soit adaptée à la situation des projections locales des rentrées fiscales de nos contribuables, notamment pour les personnes morales.

En ce qui concerne le budget des investissements, qui prévoit un report de CHF 7'700'00.00 de crédits déjà votés et CHF 37'745'000.00 de nouveaux investissements, pour un total brut de CHF 45'445'000.00, il correspond à la construction de la nouvelle école primaire et à la fourchette annuelle d'investissements annoncés. Nous relevons qu'il est en adéquation avec le plan financier et les priorités émises.

Suite à ces réflexions, c'est à l'unanimité que la Commission financière a accepté les budgets de fonctionnement et des investissements et qu'elle recommande au Conseil général d'en faire de même.

M. le Président remercie Mme JAQUIER pour la présentation du rapport de la Commission financière.

2.1.2 PRISES DE PAROLE AU NOM DES GROUPES POLITIQUES

■ Intervention de M. Nicolas DAFFLON, Conseiller général, pour le Groupe PDC

« Depuis de nombreuses années, le spectre d'un budget déficitaire hante nos séances de Conseil général. Aujourd'hui, il est là, bien réel, entre nos mains - bien que faiblement déficitaire - et conforme à la tendance décrite dans la planification financière. Cette année, c'est l'augmentation massive des charges liées qui grève notre budget. Ces charges liées auront encore tendance à augmenter, au vu des nombreux projets en cours au sein de notre district.

Et la Commune de Romont a également de grands projets indispensables à la population qu'il est important de soutenir. Ces projets vont également peser lourd sur les charges communales. C'est un fait et il est impossible de ne pas en tenir compte dès maintenant. Pour n'en citer que quelques-uns :

- *la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ;*
- *la participation à l'achat d'un nouveau camion-échelle pour le Centre de renfort.*

Certaines charges du compte de fonctionnement ont également pris l'ascenseur, par exemple, les coûts supplémentaires engendrés par le chauffage à distance ou le soutien de la Commune aux activités scolaires, suite à un Arrêté du Tribunal fédéral qui demande la gratuité de l'école. Ce soutien a augmenté les charges de plus de CHF 80'000.00.

Dans le but de limiter au maximum le déficit prévu pour 2019, il est quelques postes du budget qui méritent une attention toute particulière, comme l'adhésion de notre Commune au label « Cité de l'Energie », dont l'audit coûte CHF 18'000.00. Nous sommes d'avis que nous ne sommes pas obligés d'être affiliés à une telle organisation pour faire des efforts concrets en matière d'écologie.

Cependant, la population romontoise a des besoins, auxquels la Commune n'apporte pas aujourd'hui une solution adaptée. J'en veux pour preuve l'état actuel des toilettes publiques. Le Groupe PDC fut très étonné de la suppression d'un crédit de CHF 10'000.00, destiné à l'étude de la réfection des WC publics. Cela fait des années que chacun se plaint du mauvais état de nos toilettes publiques, et des années que rien n'est entrepris. Pour l'image de notre Commune et le bien-être de chaque citoyen ou visiteur de Romont, il devient indispensable de traiter ce thème avec le plus grand sérieux. Ça devient très pressant !

Néanmoins, le Groupe PDC, réuni le 10 novembre, s'est prononcé unanimement favorable aux budgets 2019 de fonctionnement et des investissements tels que présentés par le Conseil communal. Nous voulons saluer l'exercice difficile de présenter un budget proche de l'équilibre, alors que l'augmentation des charges liées atteint presque le million de francs.

Nous tenons encore à remercier le Conseil communal et l'Administration pour la préparation de ces budgets ».

M. le Président remercie M. DAFFLON pour son intervention.

▪ **Intervention de M. Vincent BRODARD, Conseiller général, pour le Groupe PS**

« Le Groupe PS s'est réuni le mardi 4 décembre 2018 pour discuter des budgets d'investissements et de fonctionnement 2019.

Le déficit de fonctionnement de plus de CHF 140'000.00 est en grande partie dû à l'accroissement des charges liées, déjà prévues l'année passée.

Ce déficit a cependant de bonne chance d'être résorbé étant donné l'approche très prudente prise par le Conseil Communal pour estimer les recettes depuis maintenant de nombreuses années.

Nous pensons que ces contraintes ne doivent pas être un prétexte pour couper dans le fonctionnement de la Commune. La population romontoise s'accroît et nous devons prendre en compte les besoins réels de cette population dans les domaines comme l'éducation, les transports, les associations culturelles et sportives. Il est possible d'améliorer certains de ces éléments, même de manière temporaire, tant que les conditions financières de la Commune le permettent, sans peser de façon sensible sur les finances communales.

Le budget des investissements est aussi semblable aux années précédentes, avec, en plus, une somme conséquente pour la construction de la nouvelle école. Ce montant est une estimation encore très grossière, mais notre Groupe souhaite rappeler encore au Conseil Communal la nécessité de tenir le Conseil général au courant des avancées dans ce projet. Il serait très dommageable que le Législatif n'ait pas pu débattre sur les options choisies par notre Exécutif pour cet objet essentiel à l'avenir de notre Commune.

Nous remercions le Service des finances ainsi que tout le Personnel communal pour l'établissement de ces budgets et leur dévouement pour la collectivité en général.

En conclusion, le Groupe socialiste accepte les budgets d'investissements et de fonctionnement et invite le Conseil général à en faire autant ».

M. le Président remercie M. BRODARD pour son intervention.

▪ **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Lors de sa séance du 03.12.2018, le Groupe Les Verts a étudié le budget 2019 avec attention. Nous tenons à remercier le Conseil communal et M. Gabriel GILLIÉRON, Chef du Service des finances, pour l'élaboration de ce budget et toutes les informations fournies.

Le budget des investissements est, comme à l'accoutumée, conséquent, mais beaucoup de points sont importants pour le bon fonctionnement de la Commune et donc nécessaires.

Nous nous permettons néanmoins de soulever certains points :

- *L'étude et la construction d'un bâtiment scolaire, budgétée à 30 millions de francs. La construction de ce bâtiment est nécessaire, importante pour la Commune et urgente. Les Verts ne la remettent absolument pas en cause. Nous tenons toutefois à rappeler certains faits. Le montant de 30 millions est certes moins élevé que celui du projet ZELDA, auquel le Conseil communal reprochait, entre autres, qu'il était trop cher avec ses CHF 34,6 mio. Mais il faut penser que ce chiffre de CHF 30 mio n'est pas le montant définitif. En effet, au montant budgété, il faudra ajouter le million déjà dépensé jusqu'à ce jour pour ZELDA, ainsi que la marge de 15%, normale pour ce*

genre de constructions. Et soyons réalistes, ces 15% sont en général additionnés au montant budgété, plutôt que soustraits ! La facture finale risque donc bien de se situer à quelque part entre CHF 32 et 35 mio. Les Verts estiment par conséquent que l'argument financier avancé par le Conseil communal pour l'abandon de ZELDA n'est pas valable. De plus, nous attendons toujours la liste des points qui étaient reprochés sur le plan de la fonctionnalité du projet ZELDA, ainsi que le contrat de sortie avec le Bureau BAUART.

- *La multiplication des études et des réalisations dans le secteur Arruffens – Condémine, mais aussi dans l'Intra-muros. Les Verts trouvent important que le Conseil communal réfléchisse à la mobilité dans le secteur du Bicubic, ce d'autant plus que le trafic augmentera de manière significative avec l'ouverture du complexe culturel et sportif situé à côté du COG, et encore plus une fois que la future école primaire sera construite. Mais les études se suivent et les réalisations sont à chaque fois partielles, alors que tous les secteurs sont liés. Les Verts trouveraient bien plus judicieux que le Conseil communal prenne en considération l'ensemble des problématiques liées à la mobilité et propose des solutions qui englobent tous les types de mobilités et qu'il cesse de saucissonner les études et les projets comme il le fait aujourd'hui, ce qui coûte au final bien plus cher au contribuable.*

Le budget de fonctionnement, malgré un léger déficit, reste équilibré. Les Verts saluent cela, surtout au vu de l'augmentation des charges liées au district.

Dans les discussions en ville, au bistrot et dans les groupes, force est de constater que les thématiques liées à l'environnement sont régulièrement chahutées.

Le chauffage à distance en est une parmi d'autres. Certes, si on compare le budget 2019 aux budgets des années précédentes, on ne peut que noter l'augmentation des frais de chauffage. Mais il faut resituer les choses. Le chauffage à distance est une énergie renouvelable, contrairement au mazout. L'utilisation du bois a un impact moindre sur le climat. De plus, le CAD soutient l'économie locale : le bois utilisé provient de nos forêts et crée ainsi des places de travail pour les personnes de la région. Le mazout quant à lui, sert à financer des pays aux régimes politiques parfois obscurs, et qui ne respectent pas vraiment les droits de l'homme. Il n'y a qu'à voir l'affaire Khashoggi dernièrement ou le sort des travailleurs sur les chantiers pour la coupe du monde au Qatar. Qui voulons-nous soutenir ?

Le CAD coûte peut-être plus cher, mais il faut voir le problème de la consommation dans sa globalité (et non pas seulement sous l'aspect dépense en chauffage). Il serait judicieux d'associer le raccordement au CAD à une rénovation des bâtiments. Les isoler correctement permettrait de ne pas chauffer des passoires.

Un autre point discuté régulièrement est le label « Cité de l'Energie ». Aujourd'hui, nul ne peut nier que nous vivons des changements climatiques importants : nous avons des étés plus longs et plus secs (il n'y a qu'à demander les conséquences aux agriculteurs pour leurs troupeaux), des automnes trop chauds avec parfois des orages violents, des hivers avec de moins en moins de neige... Il faut donc agir là où c'est possible. Le programme « Cité de l'Energie » encourage les communes à entreprendre des mesures pour réduire leur impact sur le climat. La richesse de ce programme est de proposer une multitude de solutions, afin que chaque commune puisse choisir celles qui lui conviennent le mieux. Il est illusoire de penser que la Commune va continuer à mettre en oeuvre des mesures pour protéger l'environnement sans ce programme ! Les Verts soutiennent le label « Cité de l'Energie » et invitent tous les Partis à faire de même. La question n'est pas que locale, mais globale et ne

nous concerne pas seulement nous, mais également les générations futures ! Les Verts souhaitent que le Conseil communal continue de faire partie de ce programme et envisage, dans un futur proche, d'obtenir le label « Cité de l'Energie gold » !

Nous déplorons toujours l'absence de projets environnementaux. Je ne referai pas le laïus de l'année dernière et des années précédentes au sujet des subventions octroyées par le Canton ou la Confédération, ainsi que la plus-value apportée par ce type de projets.

Pour terminer, j'aimerais dire que le Groupe des Verts accepte le budget 2019 tel qu'il nous est présenté ce soir et recommande au Conseil général d'en faire de même ».

M. le Président remercie Mme LOSEY pour son intervention.

▪ **Intervention de M. Patrice SCHMOUTZ, Conseiller général, pour le Groupe UDC**

« Lors de sa séance du 6 décembre 2018, le Groupe UDC a analysé le budget 2019. Notre représentant au Conseil communal ayant répondu à l'ensemble de nos questions et réflexions, c'est à l'unanimité que le Groupe UDC accepte le budget des investissements et le budget de fonctionnement 2019. Il invite le Conseil général à en faire de même.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et le Service des finances pour l'élaboration de ces budgets.

Nous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux aux membres du Conseil communal et du Conseil général, ainsi qu'à leurs familles».

▪ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, Conseiller général, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

« Le Groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance du budget 2019 et l'a étudié lors de la soirée de préparation du 3 décembre dernier.

Nous félicitons le Conseil communal pour l'élaboration d'un budget de fonctionnement - même un peu déficitaire- ayant des charges à hauteur de plus de 24 millions de francs.

Côté budget des investissements, nous constatons que, durant l'année 2019, le montant avoisine les 45 millions de francs, dont 30 millions pour la nouvelle école primaire. Cela démontre que le Conseil communal souhaite se donner les moyens financiers de réaliser le projet d'une nouvelle école primaire. Mais nous espérons que, cette fois-ci, cela ne se fera pas à fonds perdus.

Le Groupe Horizons Nouveaux accepte le budget des investissements et de fonctionnement 2019.

En remerciant le Conseil communal pour son travail, nous profitons pour vous souhaiter à toutes et à tous un Joyeux Noël ainsi qu'une excellente année 2019 ».

M. le Président remercie M. MEUWLY pour son intervention.

2.1.3 EXAMEN DE DÉTAIL DES DIVERS CHAPITRES DES BUDGETS ET VOTES ÉVENTUELS SUR LES AMENDEMENTS OU OBJETS CONTESTÉS

Les Conseillers généraux souhaitant intervenir sont priés de se manifester et d'indiquer précisément le numéro et le nom du chapitre afin que chacun puisse comprendre clairement les différentes interventions.

Budget des investissements

M. le Président débute la lecture du budget des investissements 2019 en page 5.

Les postes du budget des investissements ne suscitent aucune intervention.

Budget de fonctionnement

M. le Président débute la lecture du budget de fonctionnement 2019 en page 18.

▪ **Intervention de Mme Pascale ZERMATTEN, Conseillère générale, pour le Groupe PS**

« Le Groupe PS se réfère à l'Arrêt du Tribunal fédéral du 27 décembre 2017 précisant que « tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition des élèves (fournitures, activités culturelles et sportives) ».

Il propose ainsi qu'à l'image de la Ville de Fribourg, la Commune de Romont offre les frais de transports aux élèves romontois ».

▪ **Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale, Directrice du dicastère ECOLES**

« Le sujet – transports scolaires gratuits pour les élèves romontois - a été évoqué en séance du Conseil communal et il a été décidé de ne rien rectifier dans ce sens pour l'instant au niveau des budgets ».

Mme ZERMATTEN remercie Mme POULIN pour sa réponse, tout en maintenant sa proposition tendant à ajouter CHF 50'000.00 au compte no 210.318.10.

M. le Président soumet ainsi cet objet au vote. Il s'agit de voter en premier lieu la proposition du Conseil communal concernant le chapitre 210.318.10 du budget de fonctionnement, soit sans l'ajout des CHF 50'000.00 proposé par le Groupe PS.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 26 « OUI », 13 « NON » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LE CHAPITRE 210.318.10 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT.

La lecture du budget se poursuit au poste 21.

▪ **Intervention de M. Yann-Ivain BEFFA, Conseiller général, pour le Groupe PS**

« Pour le point no 320.365.00 Subventions aux sociétés, le Groupe socialiste souhaiterait savoir si la Commune a trouvé le moyen de distribuer des subsides plus équitablement aux Sociétés culturelles, comme annoncé l'an passé. Le Groupe souhaiterait également savoir comment ces subsides sont distribués ».

▪ **Réponse de M. Christian PERRIER, Conseiller communal, Directeur du dicastère CULTURE**

« Comme annoncé l'an passé, j'avais prévu de mettre sur pied un groupe de travail. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps de faire ce travail, qui est donc repoussé d'une année, voire deux ans, en fonction des disponibilités du Conseil communal. Ce sujet ne constitue pas, pour l'instant, une priorité de l'Exécutif ».

- **M. BEFFA** remercie M. PERRIER pour sa réponse. Il se permettra de reposer la question l'année prochaine.

▪ **Intervention de Mme Pascale ZERMATTEN, Conseillère générale, pour le Groupe PS, concernant le poste no 330.311.00**

« Le Groupe PS remercie le Conseil Communal pour le changement des anciennes poubelles publiques. Toutefois, à l'heure où notre société croule sous ses déchets, nous pensons qu'il serait judicieux de mettre à la disposition de la population des poubelles permettant le tri sélectif et donc une meilleure possibilité de recyclage ».

Le Conseil communal prend note de cette remarque.

▪ **Intervention de M. Bernard JAQUET, Conseiller général**

« Suite à la lecture du budget de fonctionnement, j'ai une question concernant le poste 780.318.00 traitant de l'audit « Cité de l'Energie ».

Selon le site Internet de l'Association, nous payons une cotisation annuelle d'un montant d'environ CHF 5'000.00 qui donne droit à l'utilisation des logos, la réception d'une bannière etc.

De plus, tous les quatre ans, notre Commune doit se faire re-certifier pour le montant de CHF 18'000.00 indiqué au budget.

Cette Association « Cité de l'Energie » compte environ 400 communes membres depuis 2015, sur les 2'200 que compte la Suisse. De plus, ce nombre semble, toujours selon le site Internet de dite Association, en stagnation.

Sur le site Internet, nous pouvons lire la phrase suivante :

« Le label est-il vraiment nécessaire à la mise en place d'une politique énergétique durable ? Le label en soi est la preuve que la Commune a passé avec succès l'audit de certification ou de re-certification ».

L'utilisation d'environ CHF 40'000.00 sur quatre ans pour simplement prouver que nous avons une politique énergétique est, à mon sens, injustifié.

Sans l'aide de ce label, nous avons procédé au changement de l'éclairage public pour plus d'un million de francs, procédé à la mise en place du CAD, ce qui a fait exploser les coûts de frais de chauffage comme dans de nombreuses communes.

Je demande au Conseil communal de présenter à l'ensemble du Conseil général l'utilité de ce label et de nous prouver que le citoyen a un avantage financier de cotiser ces CHF 40'000.00.

En attendant cette présentation, je demande que ce montant du budget soit gelé ».

▪ **Réponse de M. Luc BARDET, Conseiller communal, Directeur du dicastère EAU/EPURATION/ENVIRONNEMENT**

« J'ai entendu vos propos. Il y a quelques inexactitudes notamment concernant le montant de CHF 18'000.00 qui n'est pas le montant du coût de l'audit mais qui concerne tout le travail de préparation à l'audit. En termes d'énergie, l'Administration communale a besoin de conseils externes et c'est à cet effet que la somme est nécessaire. Il y a des mesures qui ont été prises, notamment concernant l'éclairage, avec le succès que vous connaissez. Il y a également le chauffage à distance (CAD) qui connaît un succès au-delà des espérances. Dans l'intra-muros, quasiment un propriétaire de bâtiment sur deux a demandé un raccordement immédiat ou futur.

Mme LOSEY a défendu tout à l'heure la Cité de l'Energie et les nombreuses actions y relatives qui sont prévues. Retirer l'audit reviendrait à retirer le point fort du système « Cité de l'Energie », à savoir qu'on accepte volontairement de subir une certaine pression pour atteindre des objectifs. Sans ces ré-audits tous les quatre ans, on risque de laisser filer la chose alors qu'il y a urgence puisque le climat se dégrade et que la situation ne va pas s'améliorer. Le programme « Cité de l'Energie » est là pour aider les communes à atteindre des résultats et l'audit est là pour valider ce travail ou au contraire démontrer que certains objectifs n'ont pas été atteints. Ce montant est ainsi destiné à faire le bilan de la situation et à fixer des objectifs pour la suite.

En ce sens-là, je vous recommande de maintenir ce montant au budget ».

▪ **Réponse de M. Bernard JAQUET à M. Luc BARDET**

« Je n'ai pas demandé de supprimer ce montant mais je souhaiterais une présentation avec des schémas prouvant l'utilité d'être certifié « Cité de l'Energie ». On est apparemment ~400 communes (399 car une vient de se retirer cette semaine). Je ne mets pas en cause les problèmes climatiques. J'aimerais juste savoir si ça vaut la peine d'acheter des panneaux pour mettre à l'entrée de la ville pour dire qu'on est « Cité de l'Energie ». On peut certainement le faire sans dépenser autant d'argent ».

La lecture du budget de fonctionnement 2019 se termine en page 42 et la parole n'est plus demandée. Il y a ainsi lieu de passer à l'examen et au vote individuel des quatre demandes de crédits figurant à l'ordre du jour.

2.2 DEMANDES DE CREDITS DE :

2.2.1 CHF 2'500'000.00 POUR LA REALISATION DU NOUVEAU PARKING DU BICUBIC

PRÉSENTATION DE L'OBJET PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président cède la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère des CONTRUCTIONS, à qui il appartient de présenter cet objet.

En complément au message, **M. MENOUD** précise que le nouveau parking tombera sous la logique de notre nouveau concept de stationnement, mesure no 1, à savoir un stationnement limité dans le temps, ce qui sous-entend que ce parking ne sera pas qu'un centre de coût, mais également un centre de profits. Les discussions avec tous les utilisateurs doivent encore avoir lieu.

M. le Président remercie M. MENOUD pour la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Présentation par M. Philippe AYER, membre de la Commission financière**

« La Commission financière a étudié le message de ce crédit lors de ses deux séances de novembre dernier et a rencontré le Conseil communal, qui lui a fourni les réponses à ses questions. S'il apparaît qu'il manque les estimations des recettes générées par le nouveau parking, nous avons reçu les compléments d'informations nécessaires.

C'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de cette demande de crédit et propose au Conseil général d'en faire de même ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Simon CODOUREY, Conseiller général, au nom du Groupe PDC**

«Lors de sa séance de préparation, le Groupe PDC a étudié la demande de crédit de CHF 2'500'000.00 pour la réalisation du nouveau parking du Bicubic.

Au vu du développement dans cette zone, le Groupe comprend la nécessité d'agrandir ce parking qui doit répondre à la demande de différents utilisateurs, tels que le Bicubic, le Cycle d'orientation de la Glâne, la Fondation Handicap Glâne, la future école primaire ainsi qu'à la demande privée.

Ce parking se situant entièrement sur le territoire communal, le Groupe PDC s'interroge sur le financement de celui-ci et se demande si une participation aux frais des divers utilisateurs du parking est possible et est envisagée».

- **M. MENOUD** répond que la participation est plus qu'envisagée puisqu'elle est prévue.

▪ **Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, Conseiller général, au nom du Groupe Horizons Nouveaux**

«Le Groupe Horizons Nouveaux a étudié le message no 2.2.1 concernant la réalisation du nouveau parking au Bicubic.

Tout d'abord MERCI ! C'est un bonheur de trouver une étude de trafic en annexe de ce message. On y prendrait rapidement goût.

Un tel investissement est judicieux et répond aux besoins actuels. Peut-être est-il présomptueux de mentionner que ce parking satisfera les besoins en stationnement de la future école primaire sachant qu'aucun projet n'est encore définitif. En effet, l'approbation de cet investissement ne nous engage, en aucun cas, à accepter par la suite un quelconque projet d'école primaire à proximité du site de ce parking.

Selon le contenu de ce message, nous avons bien compris que la partie hachurée ne sera pas réalisée en même temps que le reste mais le sera ultérieurement. Nous espérons que cela se fera de manière assez rapide et que le montant nécessaire à cette réalisation ultérieure est bien compris dans le montant de la demande de crédit de CHF 2'500'000.00.

Il est à noter que les frais de fonctionnement font défaut dans ledit message.

En remerciant le Conseil communal pour ce message et son étude, le groupe HN accepte cette demande de crédit ».

▪ **Intervention de Mme Ophélie BRODARD, Conseillère générale, au nom du Groupe Les Verts**

« Le Groupe Les Verts a pris connaissance, durant sa séance de préparation du 3 décembre dernier, de la demande de crédit de CHF 2'500'000.00 pour la réalisation du nouveau parking du Bicubic.

Nous acceptons la demande de crédit mais nous voulons cependant rappeler à quelles conditions.

La compensation intra-muros ne doit pas seulement être éventuelle, mais des places de parc devront être effectivement supprimées au centre-ville, en parallèle à l'ouverture du parking. La débauche de places de stationnement dans l'intra-muros nuit fortement à son attractivité tant commerciale que touristique, en particulier pour les familles. Les places en zone blanche et leurs véhicules stationnés à la journée doivent disparaître au plus vite du centre-ville.

Le nouveau parking du Bicubic devra être payant afin qu'il couvre ses frais de construction et de fonctionnement. Ce n'est pas aux contribuables, mais bien aux usagers de payer les frais qu'ils occasionnent par l'usage de leurs véhicules privés. La route d'Arruffens devra être limitée à 20 ou à 30 km/h au plus. En effet, avec un parking au Bicubic, le trafic augmentera fortement sur la route d'Arruffens ce qui entraînera également une augmentation du bruit, de la pollution de l'air et de l'insécurité pour les riverains et les trois écoles adjacentes. Une zone 30 km/h permettra de régler, du moins en partie, ces problèmes.

Les Verts demandent également l'établissement d'un plan de mobilité pour le Personnel communal. Même s'il n'existe aucune obligation légale à ce sujet, le Conseil communal montrerait ainsi qu'il se préoccupe de la question du trafic au centre-ville et fait tout son possible pour diminuer le nombre de voitures liées aux employés. Cela permettrait aussi une augmentation des places disponibles pour les personnes souhaitant faire leurs achats en ville et pour les touristes.

Les Verts n'acceptent cette demande de crédit qu'à ces strictes conditions. Nous espérons que le Conseil communal aura à cœur de respecter ses engagements. Nous suggérons également au Conseil communal d'augmenter la cadence des bus desservant le parking dès le prochain changement d'horaire. L'offre actuelle est tout à fait insuffisante».

- **M. MENOUD** confirme que le Conseil communal travaille dans ce sens et relève qu'il y a encore beaucoup de travail à faire.

- **Intervention de M. Bernard JAQUET, Conseiller général**

«Il est clair que la réalisation de ce parking au Bicubic est une nécessité pour les installations glânoises et privées. Mais il fait également partie du concept global de stationnement de notre Commune.

Comme vous pouvez le voir sur le concept communal, il existe un stationnement journalier de 90 véhicules hors case en ville.

Il est prévu d'en reporter 65 sur ce nouveau parking, ce qui veut dire que les employés, les commerçants ou les habitants de la ville devront aller stationner sur ce parking payant desservi seulement deux fois par heure par les TPF.

En acceptant cette demande de crédit telle quelle, vous donnez un message clair aux entreprises et habitants de la ville !».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 40 « OUI, 1 « NON » ET 1 ABSENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 2'500'000.00 POUR LA REALISATION DU NOUVEAU PARKING DU BICUBIC.

2.2.2 CHF 800'000.00 POUR LA MISE EN SEPARATIF DE LA ROUTE DE LA PARQUETERIE

cf annexe **no 2**: présentation PowerPoint « Etat de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux »

PRÉSENTATION DE L'OBJET PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION/ENVIRONNEMENT, à qui il appartient de présenter cet objet.

*« Avant de vous présenter cette demande de crédit, je vais vous faire une brève présentation de l'état de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux. Cette présentation fait suite à la demande de M. SALAMIN lors d'une précédente séance du Conseil général. Elle a pour but de vous présenter brièvement l'état actuel de la situation (cf annexe **no 2**). »*

M. BARDET poursuit avec la présentation du message proprement dit.

M. le Président remercie M. BARDET pour la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Présentation par M. Jean-Marcel SCHMOUTZ, membre de la Commission financière**

« Réunie en séance le 20 novembre, la Commission financière a étudié avec intérêt la demande de crédit de CHF 800'000.00 pour la mise en séparatif de la route de la Parqueterie. »

Lors de la séance du 27 novembre, le Conseil communal a apporté certaines réponses à nos questions, même s'il reste encore quelques points à éclaircir. Cependant, pour que le Conseil communal soit prêt le jour où le Service des ponts et chaussées décidera d'intervenir sur la route de la Parqueterie, la Commission financière a accepté, à l'unanimité de ses membres présents, cette demande de crédit et vous invite à en faire de même».

M. le Président remercie M. SCHMOUTZ pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

«Le Groupe Les Verts a pris connaissance, durant sa séance de préparation, de la demande de crédit de CHF 800'000.00 pour la mise en séparatif de la Route de la Parqueterie et soutient cette demande. »

En effet, la Commune réalisera ainsi une véritable mise en séparatif d'une partie importante de son réseau, ce qui correspond aux exigences de la loi sur les eaux ».

M. le Président remercie Mme MASUR LUU pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 800'000.00 POUR LA MISE EN SEPARATIF DE LA ROUTE DE LA PARQUETERIE.

2.2.3 CHF 450'000.00 POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE DES COMTES, LA MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE ET L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS DE L'AVENUE DE LA GARE, AINSI QUE LA REQUALIFICATION DE LA ZONE TRIANGULAIRE DEVANT LE BATIMENT DE L'AVENUE GERARD-CLERC 15

PRÉSENTATION DE L'OBJET PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

M. le Président remercie M. BUSSARD pour la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

▪ Présentation par M. Philippe AYER, Membre de la Commission financière

« La Commission financière a étudié le message relatif à cette demande de crédit lors de sa séance du 20 novembre 2018 et a rencontré le Conseil communal qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 27 novembre dernier.

La Commission regrette que l'entier des frais de la réfection revienne à la Commune alors que le promoteur a profité de la fermeture du tronçon depuis deux ans.

Néanmoins, c'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de cette demande de crédit et propose au Conseil général d'en faire de même ».

M. le Président remercie M. AYER pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ Intervention de M. Stefan TRUEMPLER, Conseiller général, pour le Groupe PLR

«Lors de sa discussion au sujet de cette demande de crédit, le Groupe PLR s'est arrêté un moment sur la zone devant l'ancien bâtiment du Groupe E et le Terminus. Nous saluons l'attention qui a été donnée à ce « petit triangle des Bermudes ».

Avant que le nouveau quartier de la gare se rallie à l'uniformité de ce type d'aménagements le long des voies de chemin de fer entre Genève et Rorschach, Bâle et

Chiasso, la silhouette de la ville ancienne qui couronnait, sur la colline, une zone de constructions et de terrains un peu disparates, indiquait aux arrivants où se situait le principal lieu d'attrait de Romont. Un panneau signalétique et une suite de stèles en verre coloré qualifiaient encore davantage cette perspective et invitaient les arrivants à visiter ce site médiéval extraordinaire.

Dorénavant, la première impression de Romont sera toute différente. On pourra toujours apercevoir, à côté et au-delà de l'imposant nouveau centre en face de la gare, le bourg médiéval et ses tours emblématiques. Mais cette vision lointaine de l'intra-muros évoquera aussi des questions quant à sa fonction et son importance par rapport à cette ville au nouveau visage. Sans entrer davantage dans ce sujet – fonction et importance de l'intra-muros -, une tendance semble de plus en plus claire et pragmatique pour son futur rôle : plus convivial, commerce plus spécialisé, plus de zones d'habitation, plus culturel et touristique.

Or cette « nouvelle vieille-ville » trouvera sa porte d'entrée et sa carte de visite à l'endroit en discussion, au pied de l'Avenue Gérard Clerc. Cette petite place sera bien encadrée par deux bâtiments anciens de qualité, mais son espace semble comme aspiré par l'entrée dominante du Pré des Comtes.

Nous invitons donc le Conseil communal à accorder à cette zone sensible et symbolique toute l'attention qu'elle mérite. Nous suggérons que la démarche pour sa mise en valeur soit pilotée par la Commission Culture – un bel objectif avec, pour une fois, un financement en perspective – en étroite collaboration avec l'Office du tourisme et les Institutions commerciales, culturelles et touristiques en ville ».

M. le Président remercie M. TRUEMPLER pour son intervention.

M. BUSSARD, Conseiller communal, remercie M. TRUEMPLER et a pris bonne note de ses suggestions. Il ne manquera pas d'en discuter avec M. PERRIER, Directeur du dicastère de la CULTURE.

▪ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Le Groupe Les Verts a pris connaissance, durant sa séance de préparation, de la demande de crédit de CHF 450'000.00 pour le réaménagement du secteur entourant le Pré des Comtes. Nous soutenons cette demande.

En effet, ces aménagements nous semblent indispensables. Ils prennent en compte la mobilité douce en permettant aux piétons d'emprunter la Rue des Comtes avec une sécurité bien renforcée par rapport à la situation d'avant les travaux. D'autre part, le secteur qui fait face à la gare avait grand besoin d'être mis en conformité avec la desserte de bus et le passage des piétons.

Notre seul regret, c'est que les cyclistes semblent avoir été oubliés. Pas de contresens autorisé pour les deux-roues comme cela se fait souvent dans les rues à sens unique : c'est bien dommage !

Le Groupe Les Verts se réjouit toutefois de voir le secteur du Pré des Comtes prendre vie et accueillir de nouvelles concitoyennes et de nouveaux concitoyens. Nous nous

réjouissons également de constater que le Conseil Communal sera parvenu à concrétiser ce projet pendant cette législature. Il y a quand même quelques dossiers qui avancent sans que les études se multiplient et s'étalent sur des décennies ! Bravo ».

M. le Président remercie Mme MASUR LUU pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 450'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES COMTES, LA MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE ET L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS DE L'AVENUE GÉRARD-CLERC, AINSI QUE LA REQUALIFICATION DE LA ZONE TRIANGULAIRE DEVANT LE BATIMENT DE L'AVENUE GÉRARD-CLERC 15.

2.2.4 CHF 430'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT DES ROUTES COMMUNALES

PRÉSENTATION DE L'OBJET PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président cède la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

M. le Président remercie M. BUSSARD pour la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

■ Présentation par Mme Stefanie LOSEY, Membre de la Commission financière

« Lors de sa séance du 20 novembre dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit et a souhaité recevoir des informations complémentaires, notamment au sujet de la sécurisation de la Route de Bossens. Les réponses aux questions posées ont été fournies par le Conseil communal lors de la séance du 27 novembre.

S'agissant de l'entretien courant des routes communales, la Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit, et recommande au Conseil général d'en faire de même ».

M. le Président remercie Mme Stefanie LOSEY pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de Mme Angela PITTET, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts

«Le Groupe Les Verts a bien pris connaissance de la demande de crédit pour l'assainissement des routes communales. Il s'agit là d'entretien normal du réseau routier

de la Commune et nous ne nous y opposons pas. Toutefois, Les Verts sont particulièrement sensibles à la modération du trafic dans les quartiers et les zones résidentielles.

La qualité de vie se trouve grandement améliorée lorsque la vitesse est réduite :

- *moins de bruit ;*
- *une meilleure qualité de l'air ;*
- *une sécurité améliorée pour tous les usagers de la route.*

Nous encourageons par conséquent le Conseil communal à ne plus faire d'assainissements routiers sans adopter une réflexion en amont, dans une perspective globale de modération du trafic et d'amélioration de la sécurité de tous les usagers.

Le Groupe Les Verts accepte la demande de crédit et encourage le Conseil général à en faire de même ».

M. le Président remercie Mme PITTET pour son intervention.

■ **Intervention de Mme Roxane ECOFFEY, Conseillère générale, pour le Groupe PDC**

« Le lundi 10 décembre, le Groupe PDC s'est réuni pour discuter de tous les points de l'ordre du jour, dont la demande de crédit de CHF 430'000.00 pour l'assainissement des routes communales.

Les remarques et questions principales sont les suivantes :

1. Concernant la route de Bossens :

Nous sommes très satisfaits de l'ajout d'un chemin pour piétons en direction de la gare et espérons qu'il pourra être prolongé jusqu'à ladite gare, car beaucoup de piétons empruntent quotidiennement cette route.

2. Toujours pour la Route de Bossens, nous avons une question au sujet des coussins berlinois. Comment ceux-ci supportent-ils l'hiver ? Faut-il les ôter pour permettre au chasse-neige de passer ?

3. Au sujet du trottoir de la Rue Pierre de Savoie :

Est-ce que les travaux prévus sont en accord avec la planification du PAD-cadre qui propose tout un aménagement de ce secteur ? Nous voulons éviter que des travaux soient engagés sans une concertation avec les futures propositions du PAD-cadre, qui recherchent une réponse globale en termes de choix pour ces différents aménagements, pour être pratique, mais également pour la matérialisation des revêtements de sol, les plantations, les zones de détente et l'éclairage.

Mises à part ces trois pistes de réflexion, nous avons jugé que les travaux présentés dans ce message sont nécessaires. En conséquence, nous avons validé cette demande de

crédit à l'unanimité des membres présents, mais apprécierons tout de même vos réponses à nos questions ».

M. le Président remercie Mme ECOFFEY pour son intervention.

- **M. BUSSARD**, Conseiller communal, répond ce qui suit :

« Je ne vais pas me lancer dans de longues réponses, notamment par rapport aux coussins berlinois car il s'agit d'un sujet technique. Je suppose qu'ils ne seront pas enlevés durant l'hiver mais je reviendrai vers vous afin de vous donner une réponse claire à ce sujet. Par rapport aux trottoirs de la Rue Pierre de Savoie, je coordonnerai la chose avec mon collègue M. Marc MENOUD, afin d'éviter de dépenser de l'argent dans le vide. »

- **Intervention de M. Philippe AYER, Conseiller général**

« Personnellement, j'ai déjà pris la parole concernant le chemin piéton existant à la Route de Bossens. On va donc faire la suite de ce chemin qui va jusqu'à la ferme Ayer, en amont. Je maintiens que le plus important est de sécuriser le rond-point de La Maula pour descendre à la gare car il y a beaucoup plus de personnes qui voyagent à pied sur cette route. Il y a même des enfants qui jouent régulièrement sur la route.

Le chemin piétonnier est parfait en été pour des personnes qui ont des souliers de montagne. Je vous invite à venir boire un verre chez moi en hiver en passant par ce chemin et nous en discuterons après. Il faut slalomer entre les gargouilles, les piquets pour la neige et les haies. Ce n'est tout simplement pas possible d'utiliser ce chemin, sans parler d'un passage avec une poussette par exemple ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 430'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT DES ROUTES COMMUNALES.

2.3 VOTE FINAL DES BUDGETS 2019

2.3.1 BUDGET DES INVESTISSEMENTS

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2019.

2.3.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019.

Au nom du Conseil général, **M. le Président** adresse ses plus vifs remerciements à M. Jean-Denis CORNU, Directeur du dicastère des FINANCES, ainsi qu'à toute son équipe pour l'excellence de leur travail.

3. REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ART. 27 « ENCOURAGEMENT A LA RETRAITE ».

PRÉSENTATION DE L'OBJET PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président cède la parole à **M. Dominique BUTTY**, Syndic, en charge du dicastère des AFFAIRES GENERALES, à qui il appartient de présenter cet objet.

« Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, il est aisé d'endormir l'interlocuteur avec des termes techniques souvent obscurs et peu compréhensibles tels que :

- *taux de couverture,*
- *taux d'intérêt technique,*
- *taux de conversion,*
- *etc.*

Nous n'allons pas nous enterrer dans tant de technicité mais pour faire simple :

- *Le nombre d'actifs qui payent la retraite des aînés diminue.*
- *Les retraités ont une espérance de vie qui augmente.*
- *L'argent placé pour les retraites rapporte moins.*

Pour ce qui concerne les budgets communaux, l'« effet Siviriez », comme déjà évoqué sur la clef de répartition glânoise, s'estompe d'année en année. Romont se doit donc de contribuer de manière plus conséquente dans les charges intercommunales, ce qui rend l'exercice budgétaire du Chef-lieu toujours plus difficile.

Dans ce paysage quelque peu sombre, nous nous devons de relever le grand bonheur de l'excellente collaboration entre l'Exécutif communal et la Commission du Personnel.

Lors d'échanges particulièrement fructueux, nous avons entendu les vœux des « indispensables » au bon fonctionnement.

Si nous n'avons pas pu répondre, pour des raisons budgétaires, à l'entier des souhaits du Personnel, nous nous sommes cependant penchés sur la problématique de la prévoyance professionnelle ainsi que sur l'encouragement à la retraite.

Je cède la parole à M. SCHMID pour la partie technique de la présentation».

M. le Président remercie M. BUTTY et M. SCHMID pour leurs présentations.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Néant.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ **Intervention de M. Vincent BRODARD, pour le Groupe socialiste**

« J'aimerais commencer par dire que le Groupe socialiste est tout à favorable à l'idée derrière les modifications proposées ce soir au niveau de cet article 27, à une exception près, en l'occurrence l'al. 4 et le complément qui est prévu préconisant que, si la personne concernée n'a pas fait l'objet d'un avertissement dans les deux années précédant la demande, elle peut obtenir le fameux pont pré-AVS.

Je considère que cette manière de dire les choses mélange deux éléments, à savoir un élément de politique générale du Personnel avec ce qui a été évoqué tout à l'heure, à savoir le remplacement du Personnel le plus âgé par du Personnel plus jeune versus des mesures qui ont un caractère disciplinaire lorsque quelque chose se passe qui ne correspond pas aux usages.

En fait, faire dépendre l'octroi d'une telle prestation à l'absence d'avertissement durant les deux années précédentes me semble être trop réducteur. Que se passe-t-il si un collaborateur a reçu un avertissement trois ans auparavant ? Pourquoi pas une année ? Pourquoi pas trois ans ? Plusieurs questions se posent.

J'ai consulté les dispositions concernant le Canton d'une part ainsi que les Communes de Bulle et Châtel-St-Denis d'autre part. Ceci m'amène à vous faire la proposition alternative suivante :

Au départ, je ne vous cache pas que j'avais imaginé proposer la suppression du paragraphe, mais il s'avère que les pratiques dans les divers autres Chefs-lieux, et au niveau du Canton, vont dans ce sens-là. Très concrètement, je vous propose de terminer le paragraphe 4 de la manière suivante :

« ... et a donné satisfaction ».

Ceci permettrait de tenir compte pas uniquement des dernières années de l'emploi, mais de l'ensemble de la carrière de la personne. Si on termine ce paragraphe de cette manière-là, on peut prendre une décision sur la base de la carrière complète. Cette manière de faire me semble plus juste pour traiter ce genre de demande».

Voici donc la proposition concrète que je formule. Je ne sais pas s'il s'agit-il d'un amendement ou d'une contre-proposition ? Je répète encore une fois ma proposition. Il s'agit de terminer le paragraphe 4 par : « ... et a donné satisfaction ».

▪ **Réponse de M. Thierry SCHMID, Conseiller communal**

« Pour arriver à la proposition qui vous est présentée ce soir, le Conseil communal a mis sur pied un groupe de travail. Ce dernier s'est fait de multiples réflexions et a étudié ce qui se pratiquait ailleurs, notamment à l'Etat ainsi qu'auprès des Communes de Villars-sur-Glâne et de Bulle.

L'idée de cette condition « ne pas avoir fait l'objet d'un avertissement dans les deux ans précédant la demande de pré-retraite » est une proposition voulue par le Conseil communal. En effet, le pont pré-AVS n'est pas un dû ; ce doit être un pont offert aux collaborateurs **qui le méritent**.

Pour le Conseil communal, il est donc évident que ce pont pré-AVS ne doit pas être offert à un collaborateur ou une collaboratrice générant des problèmes, que ce soit par son comportement ou par la qualité de son travail. Jusqu'ici, on se rejoint.

Toutefois, il faut rester factuel et éviter toute appréciation subjective du Conseil communal. L'octroi ou pas d'un avertissement dans les deux ans précédant la demande de pré-retraite a semblé la solution la plus juste aux partenaires sociaux, et non seulement au Conseil communal.

Pour votre information, notre Commune n'est pas plus « sévère » que d'autres à ce sujet. J'en veux pour preuve les exemples suivants :

- Commune de Bulle

La Commune de Bulle prévoit, en son article 25a, alinéa 3 du Règlement du personnel communal, que le collaborateur peut bénéficier d'une retraite anticipé **s'il a donné entière satisfaction**. La chose est également précisée à l'article 13a, alinéa 6 du Règlement d'exécution du Règlement du personnel communal de Bulle qui précise que **le comportement du collaborateur doit correspondre aux exigences du poste**.

- Etat de Fribourg

L'Etat de Fribourg prévoit également dans les « conditions de retraite » un certain nombre de conditions à remplir. On y trouve notamment et entre autres, l'exigence **d'un comportement du collaborateur qui doit donner satisfaction**.

La condition proposée a paru à tous un très bon moyen d'objectiver le critère et d'éviter une différence de traitement entre les différents employés.

Pour terminer, je rappelle à toutes les Conseillères générales et à tous les Conseillers généraux que le projet de modification de l'article 27 du Règlement du Personnel communal a été soumis à la réflexion du Comité de l'Association du Personnel communal et au Personnel communal qui s'est dit totalement satisfait de la proposition émise par l'Exécutif.

Le Conseil communal propose donc au Conseil général de ne pas entrer en matière sur une quelconque modification de l'article 27 du Règlement du personnel communal ».

▪ **Réponse de M. Vincent BRODARD à M. SCHMID**

« Ma proposition a l'avantage de permettre au Responsable du Personnel qui doit se déterminer sur les critères d'octroi d'une telle prestation de le faire non seulement sur la base de deux éléments très concrets, à savoir ces avertissements, mais sur la base de l'examen de l'ensemble de la carrière, de l'ensemble des prestations, de la personne concernée. C'est en définitive exactement dans ce sens-là que vont les articles relatifs à ce point prévus par l'Etat de Fribourg, ainsi que par les Communes de Bulle et Châtel-St-Denis.

*Chaque année se déroulent des entretiens d'évaluations du Personnel entre le supérieur et la personne concernée. Lors de ces entretiens qui ont lieu une fois par an, c'est le moment de faire le bilan sur les choses qui se sont produites – positives ou non - durant l'année en question. Ces entretiens d'évaluation font très certainement l'objet d'un document écrit. Ainsi, au bout du compte, lorsque le problème se posera de savoir si la personne mérite ou pas d'obtenir ce pont pré-AVS, les Autorités auront en main une image plus précise de la situation pour prendre position sur le OUI ou sur le NON de l'octroi d'un pont pré-AVS sans arbitraire. Cette mesure est de l'ordre de la politique du Personnel. En conséquence, je propose véritablement que la fin du paragraphe soit modifiée dans ce sens : «... **a donné satisfaction** ».*

M. le Président remercie M. BRODARD et M. SCHMID pour ces échanges. La parole n'étant plus demandée, il soumet au vote la proposition du Conseil communal.

VOTE/DECISION

C'EST PAR 27 « OUI », 12 « NON » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA MODIFICATION DE L'ART. 27 « ENCOURAGEMENT A LA RETRAITE ».

4.

MODIFICATION DU REGLEMENT SUR LE DROIT DE CITE COMMUNAL

PRÉSENTATION DE L'OBJET PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président cède la parole à **M. Dominique BUTTY**, Syndic, en charge du dicastère des AFFAIRES GENERALES, à qui il appartient de présenter cet objet.

« La loi cantonale sur le droit de cité a été modifiée par le Grand Conseil. Cette modification implique des adaptations de notre règlement communal pour les demandes déposées après le 1er janvier 2018.

Vous avez tous reçu le message No 4 avec les modifications validées par le Conseil Communal.

Nous allons donc nous limiter à la lecture des modifications principales qui sont les suivantes :

- *Les personnes en possession d'un permis B ou F ne sont plus en mesure d'acquérir la nationalité suisse. Seuls les titulaires d'une autorisation d'établissement - permis C - peuvent déposer une demande de naturalisation.*

- Les candidats doivent démontrer leur capacité à communiquer au quotidien dans une langue nationale (français ou allemand pour le Canton de Fribourg) non seulement à l'oral mais également à l'écrit. Une attestation doit être fournie pour valider les niveaux minimaux : B1 pour l'oral et A2 pour l'écrit.
- La question de la participation à la vie économique est systématiquement examinée, dans les dossiers problématiques, en lien avec des situations de chômage ou d'aide sociale. Le seul fait d'être à l'aide sociale ou au chômage ne doit pas conduire au refus de la naturalisation. Par contre, si la personne est au chômage et/ou à l'aide sociale en raison d'une oisiveté coupable, un refus de la naturalisation pourra être prononcé sur la base de l'art. 6a al. 2 let. a) LDCF.

Est-ce qu'un membre du Conseil général demande :

- La comparaison entre l'ancienne et la nouvelle version du règlement ?
- La lecture complète des articles du nouveau règlement sur le droit de cité communal ?

Tel n'étant pas le cas, je ne saurai terminer mon intervention sans vous donner lecture de la liste des excellents membres de la Commission des naturalisations :

Nom	Fonction
CORNU Jean-Denis	Vice-Président
NICOLET VIDAL Sandra	Secrétaire
HELPER François	Membre
JAQUIER Murielle	Membre
MARILLER Olivier	Membre
MOREL Jacques	Membre
PETROVIC Vesna	Membre
PITTET Angela	Membre
VALLELIAN Floriane	Membre
WICHT Vesna	Membre
PERRIER Christian	Conseiller communal

Statistiques 2018

- Nombre de séances de la Commission	3
- Nombre de personnes auditionnées	14
- Nombre de personnes dont la candidature a été validée par le Grand Conseil	7

M. le Président remercie M. BUTTY pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Néant.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Non utilisée.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SUR LE DROIT DE CITE COMMUNAL.

5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Suite à la démission de **M. Sébastien RODI** de son poste de Conseiller général, il y a lieu de le remplacer en tant que membre à la Commission d'aménagement, représentant du PDC.

Sur proposition de ce Groupe politique, le Bureau du Conseil général a reçu la proposition de candidature de **Mme Vesna WICHT**.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions ont été modifiées au **1^{er} juillet 2015** et elles sont les suivantes :

Art. 46**1**

Sous réserve de l'alinéa 1bis, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Non utilisée.

DECISION

AUCUNE AUTRE CANDIDATURE N'ÉTANT PROPOSÉE, MME VESNA WICHT EST ELUE TACITEMENT, EN VERTU DE L'ART. 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES, MEMBRE DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT.

A la question posée par **M. le Président** à Mme WICHT de savoir si elle accepte son élection, l'intéressée répond par l'affirmative.

Au nom du Conseil général, **M. le Président** la félicite.

« *Applaudissements.* »

6. DIVERS

6.1 PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

- **Information de M. Marc MENOUD, Conseiller communal**

« Suite à la soirée d'information du 22 août dernier, le Conseil communal vous avait annoncé la mise à l'enquête de la révision générale du PAL pour la fin septembre. Cette dernière n'a pu avoir lieu. A ce sujet, nous tenons à relever que la Commune de Romont n'est pas en cause dans ce contretemps.

En effet, et premièrement, le Service des biens culturels (SBC), a mis 6 mois (au lieu de 1 normalement) à nous retourner son préavis concernant le zoom particulier du PAL sur la Vieille-Ville de Romont. Et dans son préavis, des demandes sont contradictoires avec ce qui nous avait été demandé en 2016.

Deuxièmement, le SBC et le Service des constructions et de l'aménagement (SECA), se contredisent sur la forme juridique de certains points du futur règlement.

Aussi, il faut que ces deux Services se mettent d'accord sur la forme de ces documents puis nous les adapterons à leurs demandes.

Troisièmement, étant maintenant passé sous le régime du nouveau plan directeur cantonal, notre dossier complet du PAL doit être adapté aux nouvelles directives.

Bref, depuis fin septembre, nous ne sommes plus maîtres des délais dans cette affaire, mais maintenons néanmoins la pression sur nos mandataires et dans la mesure du possible, sur le Canton, pour qu'il se détermine au plus vite et nous permette de prochainement mettre à l'enquête ce dossier. Nous espérons qu'il puisse être déposé avant fin janvier 2019.

Le Conseil communal vous tiendra évidemment informés de l'évolution de ce dossier ».

6.2 ESPACES VERTS ET MOBILITÉ

- **Réponse de M. Marc MENOUD, Conseiller communal, aux interventions de Mmes MASUR LUU et LOSEY**

« Ces questions datent d'un certain temps déjà, il faut le reconnaître.

Il y avait une question sur les espaces verts et sur les études de mobilité. Je reviendrai aussi sur le saucissonnage des études de mobilité.

Le Conseil communal a une vision d'ensemble sur ces thématiques et une présentation sera faite lors de la prochaine séance du Conseil général.

6.3 TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale, à la question de M. SALAMIN dans la séance du Conseil général du 04.10.2018**

« Le Conseil des parents a été constitué en séance du 2 octobre.

La liste des parents faisant partie du Conseil et des membres se trouve sur le site Internet de la Commune.

En date du 13 novembre dernier, lors de la séance du Conseil des Parents, Mme Séverine EMERY, coordinatrice Pedibus Fribourg, est venue présenter les principes des trajets Pédibus.

Il est à noter qu'une nouvelle ligne Pédibus a vu le jour dans le quartier En Bouley, sous l'initiative de M. REVERTERA, membre du Conseil des parents.

M. REVERTERA s'est mis à disposition pour être la personne de référence pour tous renseignements concernant les ouvertures des lignes. Romont compte ainsi deux lignes officielles Pédibus et on espère que d'autres lignes s'ouvriront.

Concernant les bus, le Conseil communal peut vous apporter les informations suivantes :

Un contrôle des abonnements scolaires a été effectué le 29 octobre. Il a relevé que sur 48 élèves sans titre de transport ce jour-là, 34 élèves n'avaient pas d'abonnement du tout, la différence étant ceux qui avait oublié leurs abonnements. Suite à ce contrôle, un certain nombre de familles est venu acheter soit un abonnement soit des tickets.

Nous allons réitérer ce contrôle à la rentrée scolaire de janvier et prendre les mesures nécessaires pour les non-détenteurs d'abonnement.

Suite à une séance avec le COG et les TPF, il a été convenu qu'un nouveau bus scolaire prendra en charge les élèves du CO rentrant dans le quartier de La Maula à midi. Ainsi le bus de l'école primaire ne prendra en charge que les élèves du primaire. Ce nouveau concept débutera le 7 janvier.

Concernant la sécurité dans les bus, nous pouvons vous informer que :

Le bus de prévention des TPF viendra à Romont dans le courant du mois de janvier. En parallèle, nous passerons dans toutes les classes pour réexpliquer les règles à respecter en tant qu'utilisateurs des transports scolaires aux élèves.

En accord avec le dicastère de la sécurité en charge de M. BUSSARD, nous allons établir un calendrier et proposer des surveillances aléatoires mais très régulières des bus aux agents Securitas engagés par la Commune. Nous devons attendre l'approbation des budgets avec le mandat supplémentaire pour aller de l'avant dans ce projet.

Enfin, lors de la prochaine séance du Conseil des parents, je vais proposer aux membres de concevoir une brochure sur la mobilité piétonne des élèves et inviter la Police de la prévention routière ainsi que notre agent de ville à participer aux débats pour nous guider dans nos réflexions ».

6.4 TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Réponse de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal, en réponse aux interventions de M. PACCAUD, Mme MASUR LUU, M. SALAMIN et M. JORDAN**

« Suite aux interventions précitées, je vais, dans les grandes lignes, vous apporter les réponses suivantes :

Si la première question de M. PACCAUD lors de la séance du conseil général du 18.02.2018 « Que pouvez-vous entreprendre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas ? » s'entend de l'abandon du projet ZELDA, cette question ne permettait pas une réponse durant le délai d'opposition échu au 16.09.2018.

Le Conseil communal est parti dans une nouvelle direction comme expliqué en octobre dernier, avec l'option partielle En Bouley, et la conscience que les deniers des citoyens romontois avaient été mis à mal lors de cet épisode.

Dans le souci de repartir sur des bases saines, la Commission de bâtisse qui prépare actuellement le futur cahier des charges, met actuellement en place différentes Commissions. Certaines sont déjà très actives et d'autres travailleront en parallèle de l'élaboration du nouveau projet :

- *Une Commission de valorisation des immeubles et leur future utilisation (terrain de la Condémine, la Tour des Béguines, etc.) ainsi que les futurs coûts des transports à venir.*
- *Une Commission de la mobilité (avec les Bureaux Urbaplan et Team+, le COG, le Centre Educatif, les TPF) déjà très active comme vous l'a expliqué M. MENDOUC auparavant puisque le parking de la Perrausa fait partie de la réflexion.*
- *Une Commission informatique et Commission de conciergerie, afin que tous les acteurs ou futurs utilisateurs contribuent de façon à obtenir un bâtiment selon notre capacité financière, un bâtiment fonctionnel et entouré d'un périmètre sécurisé.*
- *Une dernière Commission école avec les futurs utilisateurs afin de traiter des synergies avec les mêmes partenaires dans un but d'économie dans les coûts de constructions et ceux du futur fonctionnement ainsi qu'étudier les servitudes possibles pour les écoliers afin de répondre en passant à une question de M. Philippe JORDAN pour le groupe Horizon Nouveaux.*

Tous ces soucis de la Commission de bâtisse qui répondent aux inquiétudes également posées par M. Nicolas SALAMIN pour le groupe PS lors du Conseil général du 4 octobre dernier.

Le Conseil communal sera également très attentif aux points relevés par Mme MASUR LUU pour Le Groupe Les Verts. Le Conseil communal devra valider le cahier des charges du nouveau projet de la Commission de bâtisse et de ce fait, tous les Partis seront

représentés, le Conseil des parents sera invité en temps voulu pour informations et organisations. Aux normes énergétiques et écologiques, nous ne pourrions pas déroger dans la construction d'un bâtiment public et concernant la mobilité, nous y travaillons très activement avec les partenaires cités auparavant, ce qui permettra en premier lieu une sécurisation du plateau d'Arruffens et les riverains seront également informés en temps voulu.

Concernant les demandes sur le dossier ZELDA, une décision a été prise à la majorité des Conseillers communaux d'abandonner le projet et de valider la convention assortie d'une clause de confidentialité avec la partie adverse.

Chaque Conseiller a pu voter en toute connaissance de cause, collégalement et chacun peut vous donner les informations nécessaires dans ce dossier sur des questions précises qui vous interpellent ».

▪ **Réponse de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général**

« Merci M. DEMIERRE pour votre réponse. Je vous fais confiance. Mieux vaut beaucoup de Commissions qu'une grosse Commission ».

6.5 BIODIVERSITÉ

▪ **Réponse de M. Luc BARDET, Conseiller communal, à une intervention de Mme Ophélie BRODARD du 12.12.2017**

« En date du 12 décembre 2017, Mme Ophélie BRODARD demandait, au nom du Groupe Les Verts, si le Conseil Communal allait entreprendre des mesures concrètes pour soutenir la biodiversité dans notre chef-lieu.

Le Conseil Communal a constitué un groupe de travail portant sur l'entretien différencié des espaces verts et la biodiversité. Ce groupe ne s'est pour l'instant réuni qu'une seule fois.

Il en ressort que le Service de la voirie pratique déjà un entretien différencié en certains endroits. Cet entretien différencié sera étendu à d'autres espaces. Moins intensif, cet entretien favorise de facto la biodiversité mais limite aussi les interventions d'un service de la voirie toujours plus sollicité.

Le cimetière a également été évoqué dans ce cadre. Sur l'esplanade tout en gravier il est particulièrement difficile d'éliminer les "mauvaises herbes" sans recourir à un désherbant ce qui n'est plus autorisé. Une végétalisation partielle de cet espace pourrait à l'avenir à la fois simplifier l'entretien, limiter le recours aux désherbants et favoriser la biodiversité.

Le Conseil Communal a aussi attribué à la corporation forestière des travaux d'entretien du Glaney. Ces travaux ont principalement porté sur la sécurité des infrastructures voisines (terrain de foot, route, ligne téléphonique) et la suppression d'embâcles susceptibles de provoquer des débordements du cours d'eau. Les coupes effectuées rajeunissent les peuplements tout en conservant certains grands arbres qui jouent un rôle important pour la biodiversité dans ce secteur. Des travaux semblables sont prévus sur d'autres secteurs.

Le groupe de travail se réunira à nouveau en 2019 et explorera d'autres pistes dans ce même état d'esprit : maîtrise des coûts et soutien à la biodiversité lorsque c'est possible ».

6.6 AMÉNAGEMENTS POUR LE PARCAGE DES VÉLOS ET COMMISSION VÉLOS

- **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, à une question de Mme Nicole BARDET du 18.05.2017**

« Le Conseil communal a pris bonne note des questions de Mme BARDET du 18 mai 2017 sur les aménagements pour le parcage des vélos et la création d'une commission « vélo ». La situation actuelle pour parquer des vélos n'est en effet pas idéale à Romont. D'ailleurs le concept de stationnement a relevé ce point et il propose la création de places de parc pour vélos dans l'intra-muros.

Lors de l'étude de la mise en place des mesures de ce concept de stationnement, le Conseil communal prendra en compte la problématique des vélos. D'autre part, vous aurez remarqué que les abris à vélos ont été posés à la gare.

En ce qui concerne la création d'une Commission « vélo », le Conseil communal a décidé d'intégrer la mobilité douce dans les commissions existantes ».

6.7 QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX AU CONSEIL COMMUNAL

- **Intervention de M. Thierry ECOFFEY, Conseiller général**

« Lors de notre dernière séance du 4 octobre, une remarque m'a étonné durant les divers. Et je dois dire qu'en relisant le procès-verbal, je n'ai toujours pas trouvé réponse à ma question. C'est pourquoi je fais ce soir cette intervention.

Pour expliquer ma démarche, je vous demanderais à tous de prendre votre procès-verbal du 4 octobre et de l'ouvrir à la page 17.

Pendant que vous tournez vos pages, je me permets un petit rappel sur le principe des questions posées par les Conseillers généraux. Le Conseil communal doit y répondre dans l'année. Celui-ci étant tenu au secret de fonction, nous ne savons évidemment jamais quand la réponse sera rendue, et encore moins quel en sera le contenu.

Maintenant que vous avez trouvé votre page, vous pourrez suivre avec moi.

Sous le point 5.2, M. le Conseiller Communal Emmanuel BUSSARD répond à une intervention de Mme Angela PITTET au sujet du parc public d'Arruffens.

En l'absence de la prénommée, c'est Mme BRODARD qui réagit.

Je lis sa réponse sous le point 5.4 « Lors d'une récente visite à la place de jeux mentionnée ci-avant par M. BUSSARD, nous avons effectivement eu l'agréable surprise de trouver des infrastructures remises en état. Les enfants peuvent à nouveau profiter des divers jeux mis à disposition, sans risque de se blesser. Nous remercions le Conseil communal pour les démarches entreprises, et la création d'un groupe de travail, mais

tenons à souligner que les autres points soulevés lors de la séance du Conseil général d'octobre 2017 restent encore d'actualité. »

Et c'est bien là que naît mon interrogation !

Que Les Verts soient allés constater récemment l'état de la place est tout à leur honneur.

Mais comment ont-ils pu deviner à l'avance que la réponse donnée par M. BUSSARD à Mme PITTET serait incomplète ?

Alors pour tenter de comprendre, je vais adresser ma question à leur chef de fil, M. Luc BARDET : « A votre avis, M. le Conseiller Communal, qui a bien pu écrire ou inspirer le mot lu ce soir-là par Mme la Conseillère générale Ophélie BRODARD ? ».

▪ **Réponse de M. Luc BARDET, Conseiller communal**

« Je ne suis pas le Chef de fil du Groupe Les Verts. La Cheffe de file des Verts est bien Mme LOSEY ».

▪ **Réponse de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale**

« M. ECOFFEY, cette intervention de Mme BRODARD a été écrite en direct durant la séance du Conseil général, pendant que M. BUSSARD répondait. Je l'ai écrite sur mon ordinateur au fur et à mesure de la lecture de la réponse de M. BUSSARD ».

▪ **Réponse de M. Thierry ECOFFEY, Conseiller général**

« Désolé Mme LOSEY. Je vous félicite de connaître aussi bien les sujets de vos collègues ».

6.8 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL / REPONSES DE L'EXECUTIF AUX QUESTIONS DU LEGISLATIF

▪ **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général**

Les séances du Conseil général sont une opportunité d'échange entre les différents Conseillers et également une fenêtre sur la politique locale pour les spectateurs et médias. Les questions posées par les Conseillers généraux ont pour objet de laisser une trace dans les procès-verbaux et de soulever des points à partager dans tous les Groupes politiques.

Une réponse rapide permettrait de conserver un certain dynamisme. Toutefois, actuellement, la patience est de rigueur, à en oublier le sujet abordé plusieurs séances de Conseil général précédentes.

La loi sur les communes indique dans son article 17 « Délibérations – divers » sous l'alinéa 2 le texte suivant :

Chaque citoyen actif peut également poser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée.

Ma question est la suivante :

Pourquoi notre Conseil communal ne tient pas compte de cet article de loi et dois-je en référer à qui de droit pour son application ?».

▪ **Réponse de M. Dominique BUTTY, Syndic**

« Le Conseil communal vous répondra dans le délai imparti».

6.9 MAISON DE LA PETITE ENFANCE

▪ **Intervention de Mme Pascale ZERMATTEN, Conseillère générale**

« Le 29 novembre 2018, le Parti Socialiste Glâne a organisé une soirée d'information sur la Maison de la Petite Enfance. Des accueillantes et des membres du comité de la Maison de la Petite Enfance de Fribourg sont venus nous présenter leur vécu et leur expérience.

Ces maisons répondent à un réel besoin. Dans un cadre bienveillant, encadrés par des professionnels, des enfants peuvent jouer et leurs parents échanger, communiquer, s'épauler.

La soirée organisée par le Parti Socialiste a connu un réel succès. Des jeunes parents romontois ont montré leur enthousiasme et leur soutien. Un groupe de travail et de réflexion va être formé pour monter un projet.

Ce projet sera ensuite présenté à l'ABMG et nous espérons également avoir le soutien des communes Glânoises».

M. le Président adresse ses remerciements aux différents intervenants de la rubrique « DIVERS », puis passe la parole à M. Dominique BUTTY, Syndic.

CONCLUSION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

Nous nous trouvons à mi-législature et il est le temps précis où il m'appartient de remercier l'entier de l'Administration communale ainsi que l'entier des Services communaux.

Sans eux, nous ne serions que des corps sans bras et sans jambes, bien incapables, à nous seuls, de faire avancer la machine.

Si je dis « nous », je veux parler du Conseil Communal avec par ordre alphabétique :

Monsieur BARDET, Monsieur BUSSARD, Monsieur CORNU, Vice-Syndic, Monsieur DEMIERRE, Monsieur MENOUD, Monsieur PERRIER, Madame POULIN et Monsieur SCHMID.

Merci à tous pour l'esprit de corps développé ainsi que pour la dynamique obtenue.

Bientôt trois ans de vie commune avec une séance chaque lundi, des budgets et des comptes ainsi qu'une multitude de séances les plus diverses.

Vous êtes toujours là, avec dans les tripes, cette volonté farouche de faire avancer notre Commune !

MERCI !

Pour rappel, nous avons fixé un système d'application lié aux capacités financières de notre Chef-lieu. Ce système prévoit d'analyser constamment les objets en fonction des critères suivants

- *indispensable, inévitable, obligatoire ;*
- *urgent, inévitable ;*
- *utile ;*
- *bien mais pas indispensable.*

J'ai résumé la situation dans ce panneau que voici.

Démonstration schématisée !

Tous les secteurs en couleur sont des centres de charges. Ce sont les choix du Conseil communal établis selon les critères énumérés ci-avant. Ensuite, grâce à vous, nous disposons de rentrées fiscales qui nous permettent de couvrir, plus ou moins – cette année un tout petit peu moins – les objectifs que le Conseil communal s'est fixés.

J'ai laissé le tiers inférieur du carton blanc pour toutes les invitations que vous nous faites pour apporter des améliorations à la vie de la cité.

Ce soir, il y en a eu quatre, soit :

- *Des toilettes inox.*
- *Des poubelles performantes pour le tri.*
- *Une augmentation de la fréquence des bus depuis le quartier de La Perrausa.*
- *Un budget important pour la Commission Culture pour analyser le triangle devant l'ancien bâtiment du Groupe E.*

Si on ajoute à ces plages colorées les besoins évoqués par les membres du Conseil général, vous verrez que les rentrées fiscales étant toujours les mêmes, on découvre d'autres objets que le Conseil communal s'est fixés comme priorité.

Chaque fois que l'on articule : « La Commune n'a qu'à ... », il faut se poser la question de cette grille d'analyse et demander si la proposition correspond à un budget.

Pour rappel, le Conseil Communal a arrêté les priorités suivantes :

- École primaire.
- Centre sportif.
- Parking du Bicubic.

Et pour les chantiers communs liés avec d'autres entités :

- Place de la Gare.
- Route de contournement.

Si vous mettez tous ces projets bout-à-bout, vous en avez pour des dizaines de millions alors que les rentrées fiscales sont extrêmement faibles en comparaison cantonale ou nationale.

C'est peut-être un peu trivial et je tiens à m'en excuser.

Cette démonstration m'amène naturellement à la dissection du fonctionnement politique. La politique est ingrate par nature :

- Euh non, mais la Commune ...
- Euh non, mais les Conseillers communaux...
- Euh non, mais le Conseil général...
- Euh non, mais Butty...
- Et j'en passe ...

Cela tient de la nature même de notre démocratie qui a fait des progrès depuis l'époque où Monsieur le Curé, Monsieur le Régent et Monsieur le Syndic faisaient la pluie et le beau temps et où l'on se découvrait pour les saluer.

Si nous ne vous demandons pas de gratitude, nous sommes cependant en droit de demander le respect en tant qu'élus du peuple et en droit de demander la prévention de comportements injustes par opposition à comportements ingrats qui sont tolérés.

Je retire de mon Club Service l'analyse des actions sous le filtre des 4 règles suivantes :

1. Est-ce conforme à la VERITE ?
2. Est-ce LOYAL de part et d'autre ?
3. Est-ce susceptible de stimuler la BONNE VOLONTE RECIPROQUE et de créer de MEILLEURES RELATIONS AMICALES ?
4. Est-ce BENEFIQUE à tous les intéressés ?

Il est bon que chacun analyse ses activités passées et futures afin de trouver un chemin commun au bénéfice de la Commune de Romont.

La porte de mon Bureau est toujours ouverte et chaque Conseillère et chaque Conseiller sont invités à la discussion pour autant qu'elle soit empreinte de politesse et d'empathie.

Il me reste à vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, en mon nom et au nom de l'entier du Conseil Communal, la plus merveilleuse des années 2019 avec surtout la santé, santé qui est le départ de tout.

Merci pour votre engagement et bonne soirée.

Je vous invite maintenant à nous rejoindre pour la partie plus épicurienne. »

M. le Président remercie M. le Syndic pour sa présentation et sa conclusion.

CONCLUSION DE M. MANUEL HURNI, PRESIDENT

« Pour clore cette séance, je vous remercie pour votre écoute et le bon déroulement de cette soirée.

Merci aux Membre du Bureau pour leur travail et soutien.

Merci à M. Yves BARD pour son aide et ses précieux conseils pour la préparation des séances.

Merci à chaque membre du Conseil général pour votre engagement.

Merci aux membres du Conseil communal pour leur engagement pour notre ville.

Merci aux personnes qui nous suivent depuis la tribune.

Je vous souhaite à vous toutes et tous de passer des belles fêtes de fin d'année avec vos familles et je vous adresse mes vœux de santé, bonheur et plein de succès pour 2019.

On se retrouvera pour la prochaine séance le 21 février 2019. Elle se déroulera à la Place d'Armes de Drognens en raison du Carnaval. Pour ceux qui sont intéressés, la Place d'armes nous propose une petite visite des infrastructures avant la séance, à 19h00.

Par ces mots, je clos cette séance en vous conviant à l'apéritif préparé par M. Bruno CLERC et vous souhaite une bonne rentrée ».

« Applaudissements. »

Le Président

Manuel HURNI



Au nom du Conseil général

Le Secrétaire

Yves BARD



Romont, le 27 décembre 2018/YB/hp

Annexes

1. Budgets 2019 – rapport du Conseil communal – présentation PowerPoint
2. Etat de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux



BIENVENUE A LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 13.12.2018



**RAPPORT DU
CONSEIL COMMUNAL
BUDGET 2019**

Préambule

Résultat du compte de fonctionnement :

Déficit Fr. 142'521.00

ou 0.57 % du total des charges

CLÉ DE RÉPARTITION DES CHARGES DU DISTRICT



CLÉ DE RÉPARTITION DU DISTRICT

Charges du District à répartir en 2019 :

Fr. 18'896'198.00

Incidence due à la différence du taux :

Fr. 737'140.00

Incidence due à l'augmentation des charges :

Fr. 177'860.00

Charges supplémentaires totales :

Fr. 915'000.00

CLÉ DE RÉPARTITION DU DISTRICT

		Montants à répartir	2019	2018
		2019	22.425%	18.524%
020.352.00	Association District	58'594.00	13'139.70	10'553.95
120.352.10	Services des curatelles	495'000.00	111'003.75	91'693.80
173.352.00	ABMG	15'000.00	3'363.75	2'778.60
210.352.00	Cycle d'orientation	8'919'475.00	2'000'192.27	1'652'243.55
210.352.05	Frais financier - CO	256'080.00	57'425.94	47'436.26
210.352.10	Bicubic	380'500.00	85'327.13	70'463.82
220.352.00	Services auxiliaires	960'705.00	215'438.10	177'960.99
320.352.00	RGV - LIM	284'694.00	59'357.63	49'031.92
340.352.00	Patinoire	275'000.00	61'668.75	50'941.00
400.352.00	Hôpitaux	411'300.00	92'234.03	76'189.21
410.352.00	Homes médicalisés	2'157'600.00	483'841.80	399'673.82
440.352.00	Aide fam. & Croix r.	2'949'250.00	571'669.31	472'223.07
440.352.10	Ambulance	393'000.00	88'130.25	72'799.32
440.352.20	Indem. Forfait.	800'000.00	179'400.00	148'182.00
540.352.00	ABMG-Petite enfance	960'000.00	215'280.00	177'830.40
TOTAL "CHARGES DU DISTRICT"		18'896'198.00	4'237'472.40	3'500'331.72
	DIFFÉRENCE		737'140.68	

Ville de **Romoni**

CLÉ DE RÉPARTITION DU DISTRICT

		BUDGET 2019	BUDGET 2018	DIFFERENCE
020.352.00	Ass. communes glânoises	17'140.00	14'733.00	2'407.00
120.352.10	Service des curatelles	111'004.00	84'285.00	26'719.00
173.352.00	ABMG - ORCOC	3'364.00	2'779.00	585.00
210.352.00	Cycle d'orientation - frais expl.	2'276'964.00	1'812'965.00	463'999.00
210.352.05	Cycle d'orientation - frais financiers	68'096.00	45'527.00	22'569.00
210.352.10	Bicubic - frais exploitation	138'286.00	135'313.00	2'973.00
210.352.20	Bicubic - frais financiers	461'060.00	461'060.00	-
220.352.00	Services auxiliaires	215'440.00	170'011.00	45'429.00
320.352.00	Part. Culture & Tourisme / District	126'558.00	115'646.00	10'912.00
340.352.00	Participation patinoire	61'669.00	50'945.00	10'724.00
400.352.00	Transbill - charges financières	92'234.00	75'375.00	16'859.00
410.352.00	Homes médicalisés	483'842.00	404'861.00	78'981.00
440.352.00	Aide fam. & Croix Rouge	571'670.00	452'575.00	119'095.00
440.352.10	Ambulance	88'130.00	61'500.00	26'630.00
440.352.20	Indem. Forfait.	179'400.00	153'750.00	25'650.00
540.352.00	ABMG - Petite enfance en Glâne	215'280.00	174'126.00	41'154.00
710.352.00	part. AIMPGPS	623'888.00	604'205.00	19'683.00
810.352.00	part. corpor. Forêt	7'105.00	7'105.00	-
TOTAL	«CHARGES DU DISTRICT»	5'741'130.00	4'826'761.00	914'369.00

Ville de **Romoni**

Utilisation du bénéfice de fonctionnement 2017

Bénéfice 2017	Fr. 1'264'701.00
Charges liées (nouvelles 2019)	Fr. 952'375.00
Bénéfice 2017 restant	Fr. 312'326.00
Autres charges (nouvelles 2019)	Fr. 454'847.00
Résultat Budget 2019	Fr. - 142'521.00

Budget des investissements

Dépenses à voter	37'745'000.-
./. Recettes envisagées	508'000.-
= Charge nette	
des investissements 2019	37'237'000.-
+ Dépenses déjà votées	
et prévues en 2019	7'700'000.-
= Déficit du budget	
des investissements 2019	44'937'000.-

CHARGES PAR NATURES		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
CHARGES COMMUNALES								
AUTORITES & PERSONNEL (300 à 309)		5'309'124.00	5'149'904.00	5'056'702.00	4'730'869.00	4'559'696.00	4'203'138.00	4'004'427.00
BIENS, MARCHANDISES, SERVICES (310 à 319)		4'346'949.00	4'383'380.00	3'993'885.00	4'793'471.00	4'316'652.00	3'734'269.00	3'553'189.00
AIDES INDIVIDUELLES (366)		1'492'450.00	1'470'990.00	1'679'060.00	1'892'590.00	2'029'887.00	1'881'880.00	1'727'266.00
INTERETS PASSIFS (322, 329)		300'000.00	331'000.00	435'000.00	420'000.00	530'000.00	430'000.00	430'000.00
AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES (330)		491'933.00	650'000.00	460'000.00	515'649.00	200'000.00	835'000.00	786'000.00
TOTAL CHARGES COMM.	./ 0.37 %	11'940'456.00	11'985'274.00	11'624'647.00	12'352'579.00	11'636'235.00	11'084'287.00	10'500'882.00
CHARGES LIEES								
CHARGES LIEES - CANTON (351)	+ 1.36 %	6'002'716.00	5'922'009.00	5'855'137.00	5'711'171.00	6'164'463.00	6'035'263.00	5'723'972.00
CHARGES LIEES - COMMUNE (352)	+ 18.94 %	5'741'130.00	4'826'761.00	5'468'521.00	4'589'259.00	3'989'830.00	3'782'149.00	4'138'671.00
CHARGES LIEES - INSTITUTIONS (365)		466'900.00	530'400.00	508'600.00	594'800.00	746'080.00	793'592.00	744'360.00
TOTAL CHARGES LIÉS	+ 8.25 %	12'210'746.00	11'279'170.00	11'832'258.00	10'895'230.00	10'900'373.00	10'611'004.00	10'607'003.00
TOTAL GENERAL	+ 3.81 %	24'151'202.00	23'264'444.00	23'456'905.00	23'247'809.00	22'536'608.00	21'695'291.00	21'107'885.00

Ville de **Romont**

RECETTES PAR NATURE	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
RÉCETTES COMMUNALES							
IMPÔTS - 0.12 %	16'054'000.00	16'073'000.00	15'422'000.00	15'113'250.00	14'902'000.00	14'452'500.00	14'094'000.00
REVENUS DU PATRIMOINE + 3.94 %	891'632.00	857'832.00	848'742.00	847'632.00	829'456.00	813'720.00	821'509.00
CONTR., EMPLUM., TAXES - 0.08 %	5'069'043.00	5'071'984.00	5'281'288.00	5'561'393.00	5'302'527.00	4'886'561.00	4'754'720.00
TOTAL RECETTES COM. + 0.05 %	22'014'675.00	22'002'816.00	21'552'030.00	21'522'275.00	21'033'983.00	20'152'781.00	19'670'229.00
RECETTES LIÉES							
RECETTES CANTON (441, 451)	368'000.00	360'000.00	359'000.00	357'000.00	351'000.00	558'727.00	607'629.00
RECETTES ASSOCIATIONS (452)	144'287.00	136'342.00	122'972.00	130'177.00	192'827.00	83'800.00	88'550.00
SUBVENTIONS (461, 462)	1'288'328.00	1'253'027.00	1'213'563.00	1'218'883.00	1'128'714.00	975'890.00	906'375.00
TOTAL RECETTES LIÉES + 2.93 %	1'800'615.00	1'749'369.00	1'695'535.00	1'706'060.00	1'672'541.00	1'618'417.00	1'602'554.00
TOTAL GENERAL + 0.26 %	23'815'290.00	23'752'185.00	23'247'565.00	23'228'335.00	22'706'524.00	21'771'198.00	21'272'783.00

Ville de **Romont**

OBJECTIFS

- Financer la charge des investissements futurs
- Être attentif aux nouveaux éléments récurrents susceptibles d'augmenter les charges

**Le Conseil Communal invite
le Conseil Général à accepter :**

- Le budget de fonctionnement**
Déficitaire de Fr. 142'521.00
- Le budget des investissements**
Déficitaire de Fr. 44'937'000.00



Conseil général du 13.12.2018

Etat de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux

Documents de références

Lois et règlements

- Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux)
- Règlement cantonal sur les eaux (RCEaux)
- Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux de la commune de Romont

Normes et directives

- VSA, 2002, «Evacuation des eaux pluviales»
- SN 592000, «Evacuation des eaux des bien-fonds»
- Canton FR, site internet :
http://www.fr.ch/eau/fr/pub/documentation/evacuation_eaux.htm

Contenu du PGEE

1 Rapport (117 pages)

27 Plans :

- Cadastre des canalisations, 9 plans
- Etat des canalisations, 9 plans
- Mesures à réaliser (plan concept), 3 plans
- Potentiels d'infiltration, 1 plan
- Bâtiments hors zone, 1 plan
- Eaux claires parasites, 1 plan
- Bassins versants hydrologiques, 1 plan
- Etat des cours d'eau, 2 plans

10 Annexes

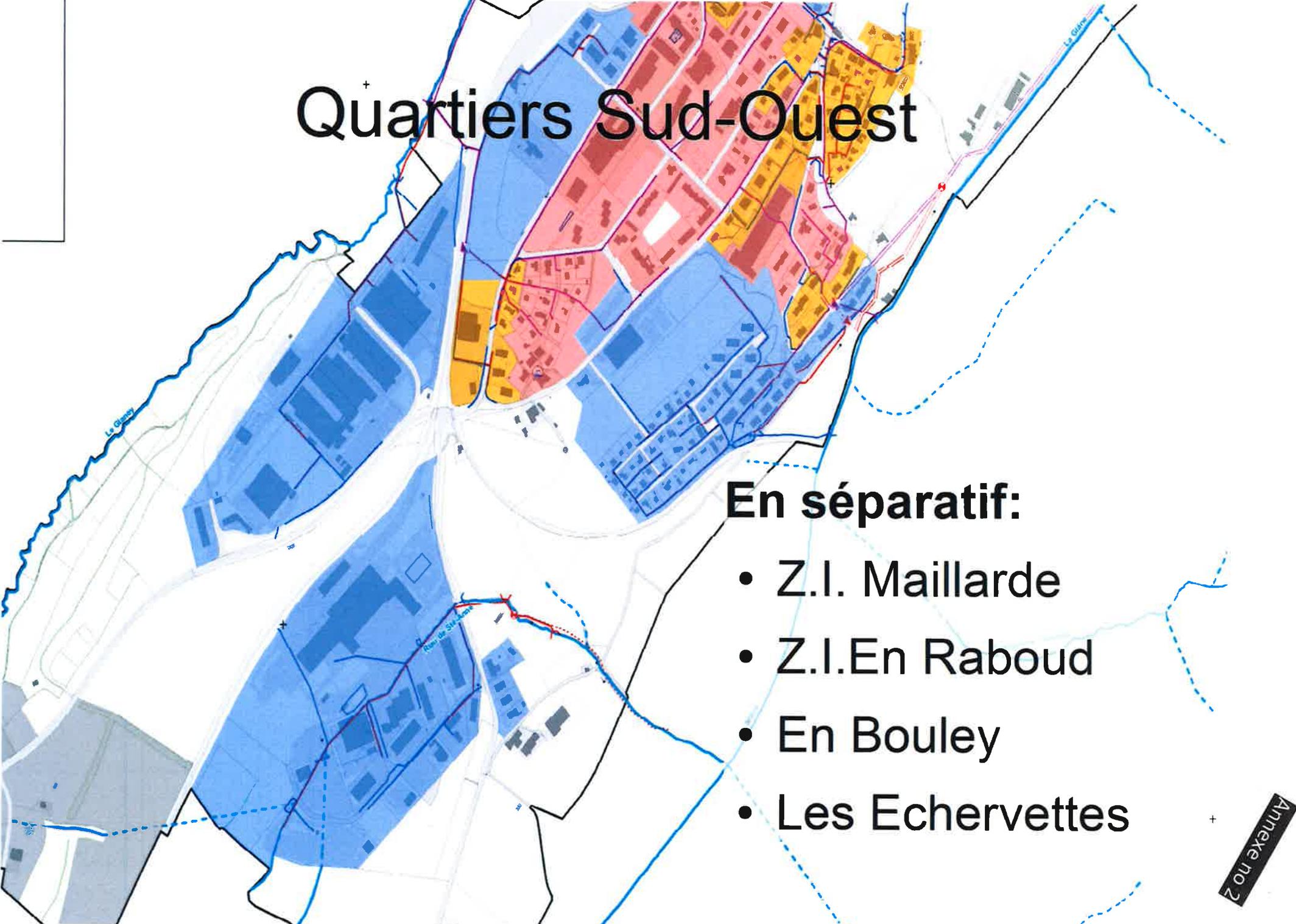
But du PGEE

Gérer les eaux issues des zones urbanisées :

- Quantité d'eau : dimensionnement du réseau de collecteurs, maîtrise de l'aspect hydraulique.
- Qualité de l'eau : traitement des eaux polluées, préservation des milieux récepteurs.

Le PGEE est une importante base de données qui conserve la mémoire du réseau.

Quartiers Sud-Ouest

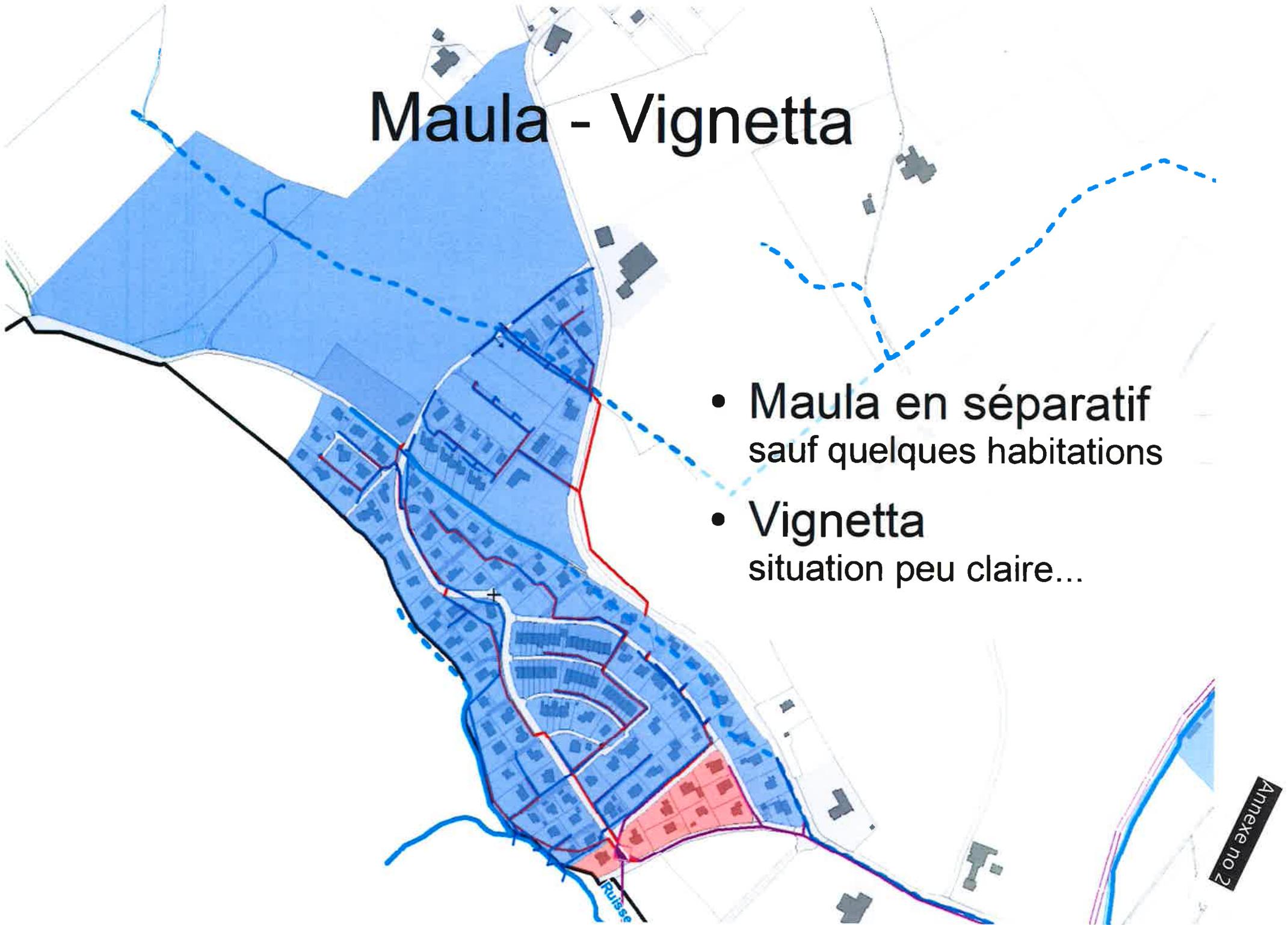
A map of the Quartiers Sud-Ouest area, showing various zones and streets. The map is color-coded: a large blue area covers the western and southern parts, a red area covers the central-eastern part, and yellow areas are scattered within the red and blue zones. A river labeled 'La Glane' flows along the top and right edges. A dashed blue line indicates a boundary or path. The text 'Quartiers Sud-Ouest' is overlaid at the top. A list of zones is provided on the right, and a small black box with white text 'Annexe no 2' is in the bottom right corner.

En séparatif:

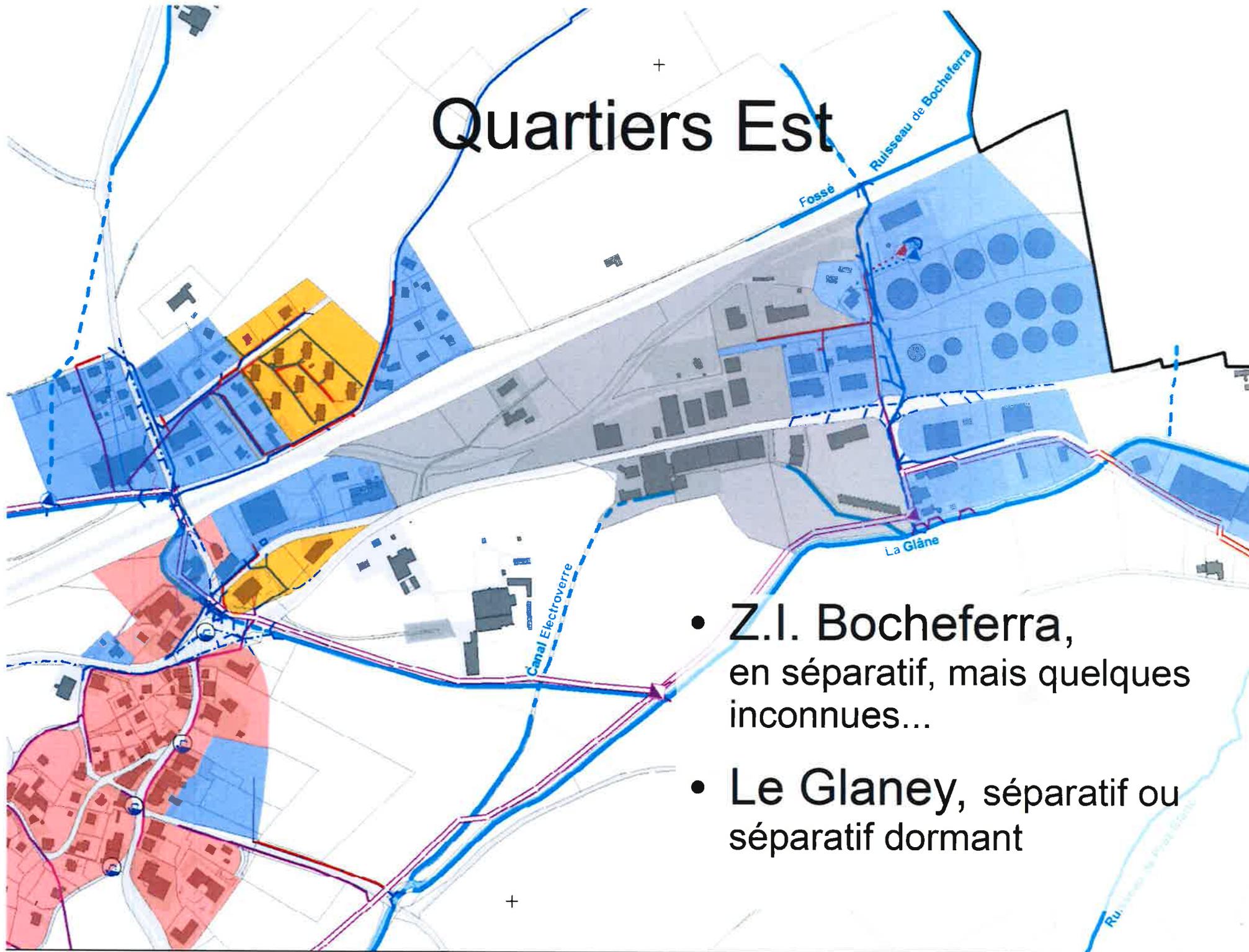
- Z.I. Maillarde
- Z.I. En Raboud
- En Bouley
- Les Echervettes

Maula - Vignetta

- Maula en séparatif sauf quelques habitations
- Vignetta situation peu claire...



Quartiers Est



- Z.I. Bocheferra, en séparatif, mais quelques inconnues...
- Le Glaney, séparatif ou séparatif dormant

Secteur en unitaire

- Les Biolettes
- Arruffens – Pierre de Savoie – Industrie
- Pré de la Grange
- Gare
- Gerard Clerc
- Intra-muros
- Les Chavannes

Secteur en séparatif dormant

- Rue des Comtes
- Ch. de la Côte
- Belle-Croix
- Arruffens - COG

Merci pour votre attention